

## **Profil des Canadiens ayant fait l'objet de victimisation durant l'enfance, 2018**

par Loanna Heidinger

Date de diffusion : le 12 décembre 2022



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Profil des Canadiens ayant fait l'objet de victimisation durant l'enfance, 2018 : faits saillants

- Selon les résultats de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), environ 3 Canadiens sur 10 (27 %) de 15 ans et plus ont fait l'objet de victimisation pendant l'enfance; cela signifie qu'ils ont subi, de la part d'un adulte, au moins un incident de violence physique ou sexuelle avant l'âge de 15 ans.
- Les femmes (28 %) étaient un peu plus susceptibles que les hommes (26 %) d'avoir été victimes de violence physique ou sexuelle pendant l'enfance.
- La violence physique représente la forme de victimisation pendant l'enfance la plus courante; environ 1 Canadien sur 4 (24 %) avait subi au moins un type de violence physique pendant l'enfance.
- La violence sexuelle vécue durant l'enfance était moins fréquente que la violence physique, près de 1 Canadien sur 10 (7,8 %) ayant subi au moins un type de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans.
- La majorité (69 %) des Canadiens qui ont subi de la violence physique lorsqu'ils étaient enfants ont déclaré que l'incident le plus grave avait été perpétré par un parent ou un beau-parent.
- La plupart des Canadiens qui ont subi de la violence sexuelle lorsqu'ils étaient enfants ont déclaré que l'incident le plus grave avait été perpétré par un adulte autre qu'un parent ou un beau-parent.
- Parmi les Canadiens qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, moins d'un dixième (7,7 %) ont indiqué qu'ils avaient signalé au moins un incident de violence dont ils avaient été victimes à la police ou aux services de protection de l'enfance avant l'âge de 15 ans.
- Une proportion plus élevée de personnes qui ont été victimes de plusieurs types de comportements violents les ont signalés à la police ou aux services de protection de l'enfance.
- Les probabilités d'avoir fait l'objet de victimisation pendant l'enfance étaient plus élevées chez les peuples autochtones, les cohortes d'adultes plus âgés et les personnes lesbiennes, gaies ou bisexuelles.
- Les probabilités de connaître des résultats négatifs à l'âge adulte, y compris une mauvaise santé mentale et physique, la consommation de drogues et d'alcool ainsi que la victimisation subséquente, étaient plus élevées chez les personnes ayant été victimisées pendant l'enfance.

## Profil des Canadiens ayant fait l'objet de victimisation durant l'enfance, 2018

par Loanna Heidinger

La victimisation pendant l'enfance est un problème de santé publique associé à de nombreux résultats négatifs pouvant se manifester tout au long de la vie. Les répercussions à court et à long terme de la victimisation, physique ou sexuelle, subie durant l'enfance sont bien documentées. La victimisation pendant l'enfance peut avoir une incidence sur le développement de l'enfant en bas âge, ce qui perturbe la croissance cognitive de l'enfant et le développement du système nerveux central (Avison, 2010; Edwards, 2018). À l'âge adulte, les antécédents de victimisation pendant l'enfance sont associés à une mauvaise santé mentale et physique, à un faible niveau de réussite économique et à la toxicomanie (Dong et autres, 2003; Ferraro et autres, 2016; Heidinger et Willson, 2021; Schafer et autres, 2011). La victimisation pendant l'enfance contribue également au cycle intergénérationnel de la violence, où les enfants victimes de violence sont plus susceptibles de devenir des agresseurs (Greene et autres, 2020) ou d'être à nouveau victimes de violence à l'âge adulte (Cotter, 2021a; Cotter, 2021b). Dans les cas les plus graves, la victimisation pendant l'enfance peut entraîner des blessures ou la mort.

Bien qu'il existe un grand nombre de recherches portant sur l'incidence de la victimisation pendant l'enfance sur divers résultats obtenus par les enfants et les adultes, le fait de n'avoir recours qu'aux données policières sur les expériences de violence faite aux enfants peut nuire à la compréhension complète de la victimisation pendant l'enfance au Canada. Plus précisément, les données déclarées par la police se limitent aux incidents de violence faite aux enfants ayant été portés à l'attention de la police; toutefois, la majorité des incidents de violence faite aux enfants ne sont pas signalés à la police ou à d'autres autorités. Le sous-signalage peut s'expliquer par le fait que les enfants peuvent ne pas comprendre la nature problématique ou criminelle des actes de violence qui leur sont infligés, surtout si les actes de violence n'atteignent pas le seuil de la criminalité (Finkelhor et autres, 2001; Taylor et Gassner, 2010). De plus, la violence faite aux enfants est souvent commise par un adulte que l'enfant connaît et à qui il fait confiance, ce qui contribue à la complexité de la déclaration de la violence, en particulier dans les cas où l'agresseur menace l'enfant. Les enfants peuvent également craindre de signaler les incidents de violence parce que les répercussions du signalement leur sont inconnues. Par ailleurs, l'absence de soutien social ou de ressources disponibles pourrait décourager les enfants de signaler les incidents ou faire en sorte qu'ils se sentent incapables de le faire. Enfin, les jeunes enfants, en particulier ceux n'ayant pas atteint l'âge de cinq ans, pourraient ne pas être en mesure de verbaliser ou d'exprimer par le langage ce qui se serait passé.

En l'absence de données déclarées par la police, des contraintes éthiques peuvent limiter la collecte de données de recharge directement auprès des enfants victimes de violence. Au lieu de cela, les données sur la victimisation pendant l'enfance peuvent être recueillies rétrospectivement auprès des adultes. Les données rétrospectives peuvent permettre d'éviter les préoccupations éthiques et les problèmes associés aux possibles répercussions traumatisantes pouvant découler du fait de demander à des personnes mineures de parler de leurs expériences de victimisation. Les données autodéclarées sur les incidents antérieurs et les expériences passées de victimisation durant leur enfance permettent d'obtenir des témoignages rétrospectifs sur des incidents qui n'ont peut-être pas été portés à l'attention de la police ou d'autres autorités et demeurent une méthode d'enquête fiable sur les expériences de violence durant l'enfance au Canada, ainsi que sur leurs répercussions.

Le présent article de *Juristat* fait état des estimations des expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance en s'appuyant sur les données tirées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018. Dans le cadre de l'ESEPP, on a demandé aux Canadiens de 15 ans et plus de déclarer les incidents de victimisation qu'ils ont vécus durant leur enfance, soit toute expérience de violence physique ou sexuelle subie de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans. Fondé sur les données rétrospectives tirées de l'ESEPP, le présent article comprend un examen des facteurs associés à une probabilité plus élevée de connaître de la victimisation pendant l'enfance, et met davantage au jour les résultats associés aux expériences de victimisation pendant l'enfance, y compris les résultats en lien avec une mauvaise santé mentale et physique, la consommation de drogues et d'alcool ainsi que la victimisation subséquente. L'article présente également des renseignements sur d'autres expériences de mauvais traitements subis durant l'enfance, y compris les expériences de violence psychologique et de négligence, ainsi que le fait d'avoir été témoin de violence à la maison. Bien que les mauvais traitements infligés aux enfants constituent un facteur prédictif important des résultats observés à l'âge adulte, le présent article porte principalement sur la victimisation ou les expériences de violence physique ou sexuelle vécues durant l'enfance.

## Encadré 1

### Définir et mesurer la victimisation pendant l'enfance

#### Victimisation pendant l'enfance

L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) a permis de recueillir des données rétrospectives sur les circonstances et les expériences de violence physique et sexuelle subies durant l'enfance, lesquelles sont désignées dans le présent article par le terme « victimisation pendant l'enfance ». On a demandé aux Canadiens de 15 ans et plus de déclarer tout incident de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte — comme un parent, un autre membre de la famille, un ami, un voisin ou un autre adulte — qu'ils ont vécu avant l'âge de 15 ans. Aux fins de la présente étude, le fait d'avoir connu un seul incident de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte durant l'enfance satisfait aux critères de victimisation pendant l'enfance.

La violence physique comprend le fait d'avoir déjà subi, de la part d'un adulte et avant l'âge de 15 ans, l'un des comportements ou indicateurs de violence physique suivants : un adulte vous a giflé ou tapé sur la tête ou les oreilles, ou encore vous a frappé avec un objet dur pour vous faire mal; vous a poussé, agrippé, bousculé ou vous a lancé un objet pour vous faire mal; vous a donné un coup de pied, mordu, frappé avec le poing, étranglé, brûlé ou attaqué physiquement d'une autre façon.

De même, la violence sexuelle comprend le fait d'avoir déjà subi, de la part d'un adulte et avant l'âge de 15 ans, l'un des comportements ou indicateurs de violence sexuelle suivants : un adulte vous a forcé, ou a essayé de vous forcer, à avoir une activité sexuelle non désirée en vous menaçant, vous immobilisant ou en vous faisant mal d'une autre façon; vous a touché contre votre volonté d'une manière sexuelle, cela veut dire tout ce qui va d'un attouchement non désiré à un baiser ou des caresses.

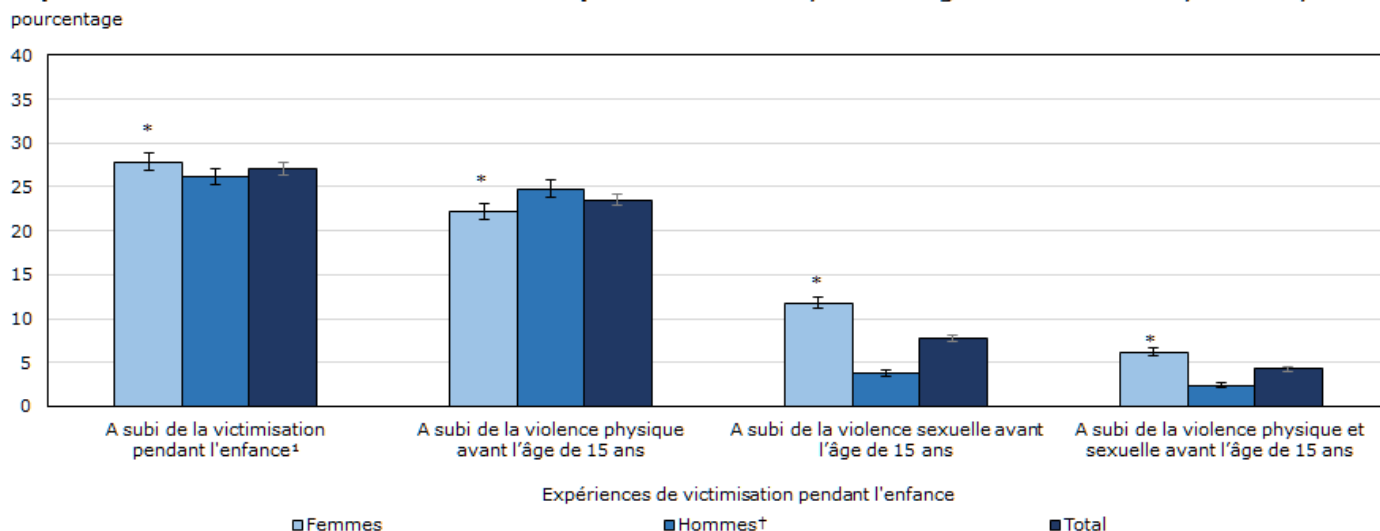
La victimisation pendant l'enfance comprend les comportements violents et les indicateurs de violence physique ou sexuelle susmentionnés. Bien que l'ensemble des occurrences de ces comportements violents soit pris en compte dans la mesure totale de la victimisation pendant l'enfance, ces comportements violents sont également considérés séparément dans les analyses présentées subséquemment dans l'article. Plus particulièrement, on tient compte de la fréquence des comportements violents et des incidents répétés de violence, ainsi que des expériences de multiples types de comportements violents.

La victimisation pendant l'enfance est souvent considérée comme une forme grave et manifeste de mauvais traitements subis durant l'enfance, qui est susceptible d'atteindre le seuil de l'infraction criminelle. Bien que d'autres aspects relatifs aux mauvais traitements subis durant l'enfance, telle la négligence, puissent également être considérés comme de la violence familiale, il arrive souvent qu'ils ne soient pas inclus dans les mesures de la violence perpétrée envers les enfants. En effet, ces situations peuvent être attribuables à des différences socioéconomiques ou culturelles indépendantes de la volonté de la famille, et peuvent entraîner des préjudices involontaires à l'égard de l'enfant. L'ESEPP permet également de recueillir des données sur ces autres facettes des mauvais traitements subis durant l'enfance, comme les pratiques parentales sévères et la négligence, et le fait d'avoir été témoin de violence à la maison (voir l'encadré 2 et l'encadré 3 pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet).

### Environ 3 Canadiens sur 10 ont été victimisés pendant l'enfance

Les résultats de l'ESEPP ont révélé qu'environ 3 Canadiens sur 10 (27 %) de 15 ans et plus ont fait l'objet de victimisation pendant l'enfance, ce qui comprend le fait d'avoir subi au moins un incident de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte — comme un parent, un autre membre de la famille, un ami, un voisin ou un autre adulte — avant l'âge de 15 ans (tableau 1; graphique 1). Dans l'ensemble, les femmes (28 %) étaient un peu plus susceptibles que les hommes (26%) d'avoir été victimes de violence physique ou sexuelle<sup>1</sup>.

**Graphique 1**  
**Expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. La victimisation pendant l'enfance désigne tout incident de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte — un parent, un autre membre de la famille, un ami, un voisin ou un autre adulte — survenu avant l'âge de 15 ans.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

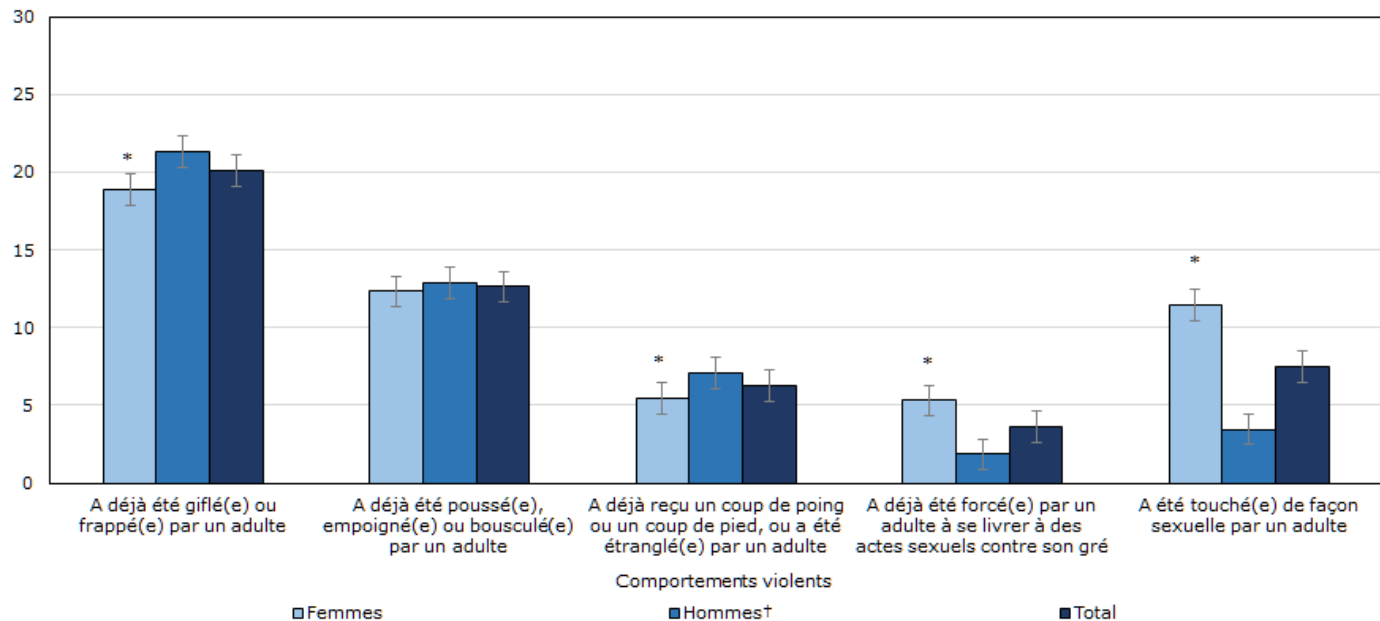
### La violence physique est la forme la plus courante de victimisation pendant l'enfance

La violence physique est la forme la plus courante de victimisation subie durant l'enfance. Environ 1 Canadien sur 4 (24 %) a subi au moins un type de violence physique durant l'enfance. Les hommes étaient un peu plus susceptibles d'avoir été victimes de violence physique durant leur enfance, le quart (25 %) des hommes ayant connu ce type de violence, comparativement à environ 2 femmes sur 10 (22 %; tableau 1).

Les hommes étaient aussi plus susceptibles que les femmes d'avoir subi certains comportements de violence physique de la part d'un adulte durant l'enfance. Plus précisément, ils étaient plus susceptibles d'avoir été giflés ou frappés par un adulte (21 % par rapport à 19 % des femmes) ou d'avoir reçu un coup de pied, d'avoir été frappés ou d'avoir été étranglés par un adulte (7,1 % par rapport à 5,4 % des femmes) avant l'âge de 15 ans. Des proportions semblables d'hommes (13 %) et de femmes (12 %) ont déclaré avoir été poussés, agrippés ou bousculés par un adulte durant l'enfance (graphique 2).

## Graphique 2 Expériences autodéclarées des comportements violents vécus avant l'âge de 15 ans, selon le genre de la victime, Canada, 2018

pourcentage

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

### La violence sexuelle pendant l'enfance est beaucoup plus fréquente chez les femmes

Comparativement à la violence physique, la violence sexuelle durant l'enfance était moins fréquente; près de 1 Canadien sur 10 (7,8 %) a subi au moins un type de violence sexuelle avant l'âge de 15 ans. Les femmes (12 %) étaient trois fois plus susceptibles que les hommes (3,7 %) d'avoir été victimes de violence sexuelle infligée par un adulte durant l'enfance. Plus précisément, les femmes étaient environ trois fois plus susceptibles d'avoir été forcées par un adulte à avoir une activité sexuelle non désirée (5,3 % par rapport à 1,9 % des hommes) et près de quatre fois plus susceptibles d'avoir été touchées d'une manière sexuelle par un adulte (11 % par rapport à 3,5 % des hommes).

Parmi les Canadiens qui ont été victimes de violence pendant l'enfance, environ 1 personne sur 6 (16 %; 4,3 % des Canadiens) a subi de la violence physique et sexuelle. Les femmes (22 %; 6,2 % des femmes) étaient plus de deux fois plus susceptibles que les hommes (9,0 %; 2,4 % des hommes) d'avoir été victimes de violence physique et sexuelle de la part d'un adulte avant l'âge de 15 ans.

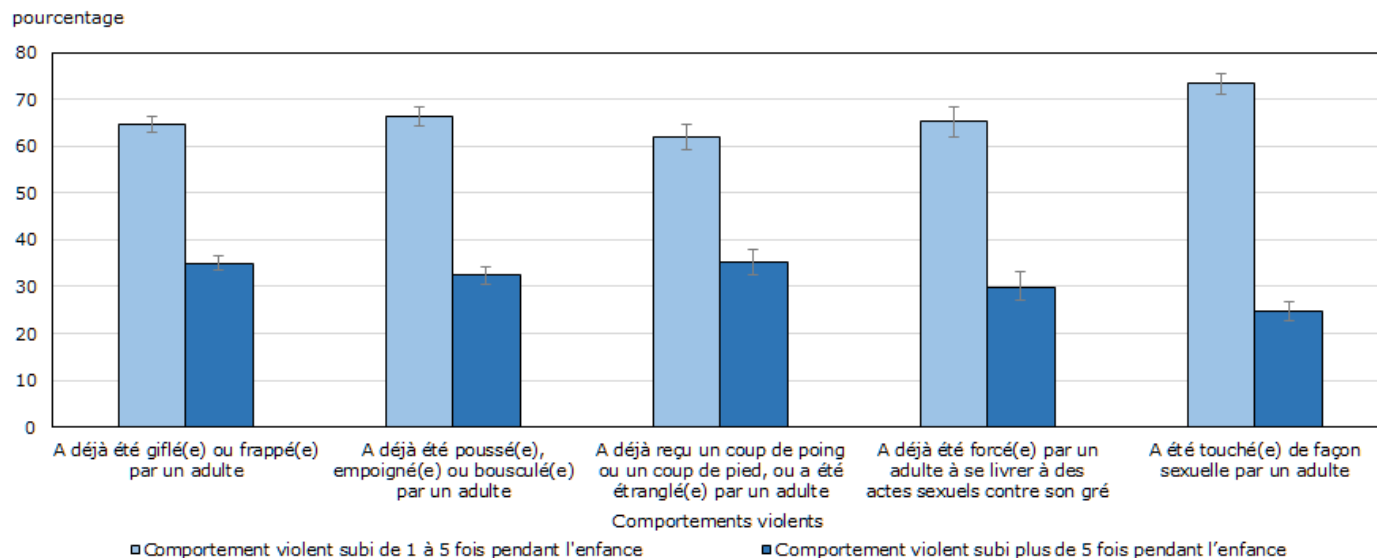
### La plupart des victimes subissent des comportements violents particuliers, une à cinq fois durant leur enfance

L'examen de la fréquence des comportements violents subis durant l'enfance permet de recueillir des renseignements et d'en apprendre davantage sur le contexte dans lequel la violence envers les enfants se produit. Des incidents de violence plus fréquents peuvent être un indicateur d'expériences plus graves et persistantes de violence durant l'enfance, lesquelles peuvent avoir des répercussions plus néfastes à court et à long terme (Organisation mondiale de la Santé, 2022a).

L'ESEPP a permis de recueillir des renseignements sur la fréquence des expériences de comportements de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte pendant l'enfance. Pour chaque type de comportement violent mesuré, on a demandé aux répondants combien de fois le comportement violent avait été vécu durant l'enfance : 1 ou 2 fois, 3 à 5 fois, 6 à 10 fois, ou plus de 10 fois. Les comportements violents ont été classés comme ayant une fréquence élevée si le comportement violent en question avait été vécu plus de cinq fois au cours de l'enfance. Les comportements violents vécus une à cinq fois durant l'enfance ont été classés comme ayant une faible fréquence<sup>2</sup>.

Parmi les personnes qui ont subi de la victimisation durant l'enfance, une proportion plus élevée d'entre elles ont indiqué avoir subi, une à cinq fois, un même type de comportement violent. Autrement dit, la plupart des Canadiens qui ont été victimes de comportements de violence physique ou sexuelle durant l'enfance ont subi ces comportements à une faible fréquence (graphique 3). Par exemple, parmi les personnes qui ont subi de la victimisation durant l'enfance, environ les deux tiers ont déclaré avoir été giflées ou frappées par un adulte, une à cinq fois (65 %). Même si une plus petite proportion de personnes ont subi des comportements de violence physique ou sexuelle à une fréquence élevée, des recherches antérieures révèlent que ces personnes peuvent avoir connu des incidents qui persistaient davantage, ce qui reflète un contexte de violence continue (Organisation mondiale de la Santé, 2022a).

### Graphique 3 Fréquence autodéclarée des comportements violents chez les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, Canada, 2018



**Note :** Les pourcentages s'appliquent aux personnes qui ont été victimisées pendant leur enfance.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

Au chapitre des comportements de violence physique ou sexuelle précis, les éventuelles différences entre les femmes et les hommes ont été prises en compte. Parmi les personnes ayant fait l'objet de victimisation pendant l'enfance, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir subi certains comportements violents plus de cinq fois. Par exemple, les femmes ayant été victimisées pendant l'enfance étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été poussées, agrippées ou bousculées par un adulte plusieurs fois (34 % par rapport à 30 % des hommes) ou d'avoir reçu un coup de pied, d'avoir été frappées avec le poing ou d'avoir été étranglées par un adulte à maintes reprises (41 % par rapport à 31 % des hommes; tableau 2).

Les femmes étaient également plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes de comportements de violence sexuelle plus de cinq fois. Les femmes ayant subi de la victimisation durant l'enfance étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir été forcées à avoir une activité sexuelle non désirée à plusieurs reprises par un adulte (32 % par rapport à 24 % des hommes) et d'avoir été touchées contre leur volonté d'une manière sexuelle par un adulte à plusieurs reprises (27 % par rapport à 19 % des hommes) durant l'enfance.

### La prévalence de la victimisation pendant l'enfance est uniforme entre les provinces canadiennes

Dans l'ensemble, il n'y avait pas beaucoup de variation entre les provinces canadiennes au chapitre de la victimisation pendant l'enfance. Une proportion plus faible de personnes vivant à Terre-Neuve-et-Labrador avaient fait l'objet de victimisation pendant l'enfance, environ le cinquième (19 %) d'entre elles ayant subi de la violence physique ou sexuelle durant l'enfance. En Colombie-Britannique, près du tiers (30 %) des personnes ont fait l'objet de victimisation durant l'enfance. À l'exception de l'Alberta, aucune différence n'a été déclarée dans les expériences de victimisation durant l'enfance entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des provinces (tableau 3).



## Encadré 2

### Pratiques parentales sévères et fait d'être témoin de violence durant l'enfance

En plus des renseignements sur les expériences de violence physique et sexuelle vécues durant l'enfance (victimisation pendant l'enfance), l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) a également permis de recueillir des données rétrospectives sur les expériences de pratiques parentales sévères et de négligence ainsi que sur le fait d'avoir été témoin de violence à la maison durant l'enfance. Ces mesures couvrent d'autres aspects des mauvais traitements infligés aux enfants par des parents ou des tuteurs, et peuvent également contribuer à la compréhension globale des expériences de mauvais traitements subis durant l'enfance.

#### Pratiques parentales sévères

Les pratiques parentales sévères sont mesurées au moyen d'un éventail de comportements de la part des parents ou des tuteurs à l'égard de leurs enfants. Bien que ces comportements soient souvent considérés comme étant moins graves que la violence physique ou sexuelle et qu'ils n'atteignent généralement pas le seuil de la victimisation criminelle, ces expériences de pratiques parentales sévères vécues avant l'âge de 15 ans sont associées à l'obtention de résultats négatifs tout au long de la vie, dont un risque accru de victimisation à l'âge adulte (Cotter, 2021a; Cotter, 2021b).

Tout comportement de la part d'un parent ou d'un tuteur ayant été subi par un enfant avant l'âge de 15 ans parmi les suivants répond aux critères de pratiques parentales sévères : un parent ou un tuteur vous a donné la fessée avec sa main ou vous a tapé sur les mains; un parent ou un tuteur a tenu des propos qui vous ont vraiment fait de la peine; un parent ou un tuteur a tenu des propos qui vous ont fait sentir comme si vous n'étiez pas voulu ou aimé; un parent ou un tuteur n'a pas répondu à vos besoins fondamentaux, comme vous laver, vous nourrir ou vous vêtir.

Il est important de noter que les pratiques parentales sévères et la négligence peuvent également être le reflet de modèles parentaux associés à des difficultés économiques et à d'autres facteurs de stress qui échappent au contrôle immédiat du parent ou du tuteur. En outre, des renseignements supplémentaires sur la relation de l'enfant avec le parent ou le tuteur responsable des pratiques parentales sévères et de la négligence n'ont pas été recueillis, c'est-à-dire que le parent ou le tuteur responsable de ces comportements n'avait pas de lien de sang avec l'enfant, ce qui comprend les beaux-parents et d'autres tuteurs adultes au sein d'un système de familles d'accueil.

#### Près des deux tiers des Canadiens ont fait l'objet de pratiques parentales sévères durant l'enfance

Près des deux tiers (64 %) des Canadiens ont fait l'objet d'une forme ou une autre de pratiques parentales sévères de la part d'un parent ou d'un tuteur avant l'âge de 15 ans. Les femmes (65 %) étaient un peu plus susceptibles que les hommes (62 %) d'avoir fait l'objet de pratiques parentales sévères pendant l'enfance (tableau 4).

L'examen des indicateurs individuels des pratiques parentales sévères fait également ressortir des différences entre les genres. Les femmes étaient plus susceptibles d'avoir fait l'objet, de la part d'un parent ou d'un tuteur, de propos qui leur ont vraiment fait de la peine (43 % par rapport à 34 % des hommes) ou de propos qui les ont fait sentir comme si elles n'étaient pas voulues ou aimées (22 % par rapport à 15 % des hommes). Les femmes (4,3 %) étaient également un peu plus susceptibles que les hommes (3,3 %) d'avoir vu leurs besoins fondamentaux ne pas être comblés. Des proportions semblables de femmes (54 %) et d'hommes (56 %) ont reçu une fessée ou une tape sur la main de la part d'un parent ou d'un tuteur durant l'enfance.

#### Être témoin de violence

Être témoin de violence met en cause le fait d'être exposé à de la violence entre adultes à la maison durant l'enfance. Bien que cette mesure ne tienne pas compte de la violence commise envers l'enfant, l'exposition à tout acte de violence de la part d'un parent ou d'un tuteur envers un autre adulte à la maison, ce qui comprend l'exposition à la violence entre partenaires intimes ou à la violence conjugale, peut être associée à divers résultats défavorables, y compris les expériences subséquentes de victimisation avec violence à l'âge adulte (Cotter, 2021a; Cotter, 2021b).

Le fait d'être témoin de violence est mesuré en déterminant si le répondant a déjà vu ou entendu, alors qu'il était enfant, ses parents ou tuteurs se dire des choses blessantes ou méchantes ou en dire à un autre adulte à la maison; ou a déjà vu ou entendu ses parents, beaux-parents ou tuteurs se frapper ou frapper un autre adulte.

En raison de la concomitance fréquente de la victimisation pendant l'enfance et du fait d'être témoin de violence, la violence à la maison peut indiquer qu'un enfant est victime de mauvais traitements. Par conséquent, en ce qui a trait aux services de protection de l'enfance, le fait d'être témoin de violence est un motif d'intervention dans bon nombre de provinces et de territoires au Canada<sup>3</sup>.

#### **Environ 4 Canadiens sur 10 ont été témoins de violence durant leur enfance**

Dans l'ensemble, environ 4 Canadiens sur 10 (44 %) ont été témoins de violence entre leur parent ou tuteur et un autre adulte à la maison durant leur enfance. Plus précisément, environ 4 Canadiens sur 10 (43 %) ont déjà vu ou entendu leurs parents ou leurs tuteurs se dire des choses blessantes ou dire des choses blessantes à un autre adulte, et un peu plus de 1 Canadien sur 10 (12 %) a déjà vu ou entendu ses parents ou tuteurs se frapper ou frapper un autre adulte à la maison durant son enfance (tableau 4).

Comparativement aux hommes (41 %), les femmes (47 %) étaient plus susceptibles d'avoir déjà été témoins de violence à la maison lorsqu'elles étaient des enfants. Plus précisément, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir déjà vu ou entendu leurs parents ou tuteurs se dire des choses blessantes ou dire des choses blessantes à un autre adulte (46 % par rapport à 40 % des hommes) et un peu plus susceptibles d'avoir déjà vu ou entendu leurs parents ou tuteurs se frapper ou frapper un autre adulte (12 % par rapport à 11 % des hommes).

#### **Près des trois quarts des Canadiens ont été victimes d'une certaine forme de mauvais traitements durant l'enfance**

Près des trois quarts (72 %) des Canadiens ont vécu au moins un incident de mauvais traitement durant l'enfance, soit un incident de victimisation pendant l'enfance, des pratiques parentales sévères ou le fait d'avoir été témoins de violence lorsqu'ils étaient enfants (tableau 4). Les femmes (73 %) étaient légèrement plus susceptibles que les hommes (70 %) d'avoir été victimes de maltraitance avant l'âge de 15 ans. Les résultats de l'ESEPP ont révélé que les expériences de mauvais traitements subis durant l'enfance ne sont pas rares; cependant, la coexistence de ces aspects de la maltraitance des enfants contribue peut-être à un contexte de désavantage qui est plus préjudiciable aux enfants et aux adultes tout au long de la vie (voir l'encadré 3).

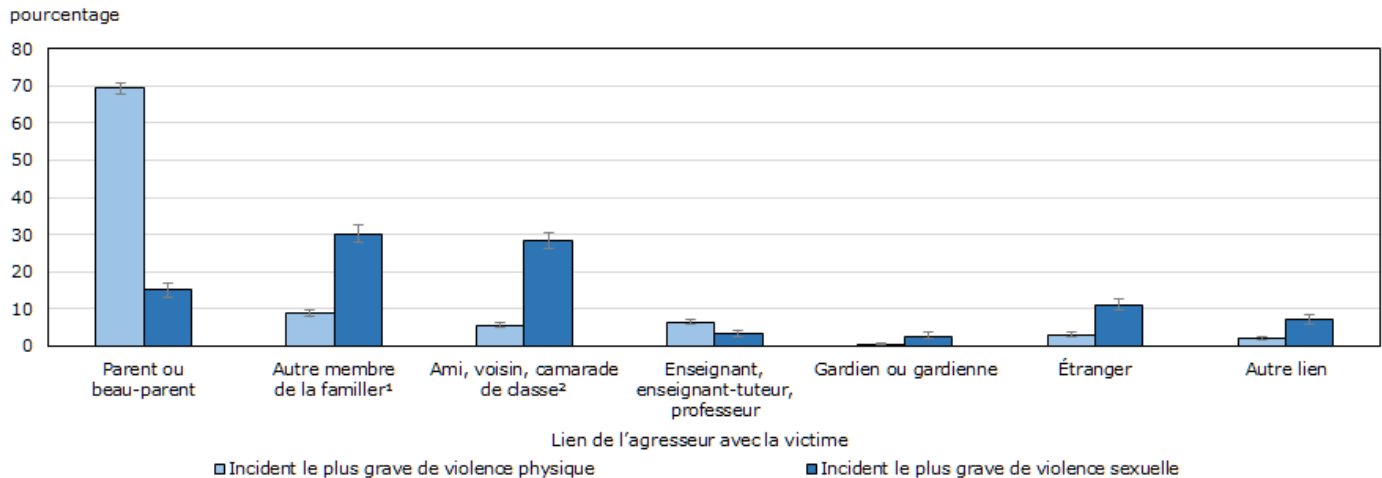
#### **Le plus grave incident de violence physique connu durant l'enfance est plus souvent commis par un parent ou un beau-parent**

Dans le cadre de l'ESEPP, on a demandé aux répondants qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle durant leur enfance de fournir des renseignements sur l'incident de violence le plus grave. Il est important de noter que les renseignements fournis au sujet de l'incident le plus grave ne sont peut-être pas représentatifs de tous les incidents de violence, mais seulement de l'incident jugé le plus grave par le répondant<sup>4</sup>.

Selon les résultats de l'ESEPP, la majorité (69 %) des Canadiens qui ont été victimes de violence physique lorsqu'ils étaient enfants ont déclaré que l'incident le plus grave avait été perpétré par un parent ou un beau-parent (graphique 4). Les femmes (73 %) étaient plus susceptibles que les hommes (66 %) de déclarer qu'un parent ou un beau-parent était responsable du plus grave incident de violence physique qu'elles ont connu durant leur enfance. Les femmes (9,8 %) étaient également plus susceptibles que les hommes (7,9 %) d'indiquer qu'un autre membre de la famille était responsable du plus grave incident de violence physique qu'elles ont vécu durant leur enfance (tableau 5).

Une plus petite proportion de Canadiens ont déclaré que l'incident le plus grave de violence physique dont ils ont été victimes pendant l'enfance a été commis par une personne ne faisant pas partie de leur famille, comme un ami, un voisin, ou un camarade de classe (5,7 %); enseignant, enseignant-tuteur ou professeur (6,5 %); ou un étranger (2,9 %). Les hommes étaient plus susceptibles de déclarer que l'incident le plus grave de violence physique avait été perpétré par un adulte ne faisant pas partie de leur famille. Plus précisément, les hommes étaient près de trois fois plus susceptibles de déclarer que l'incident le plus grave de violence physique qu'ils ont vécu durant leur enfance avait été commis par un enseignant, enseignant-tuteur ou professeur (9,2 % par rapport à 3,5 % des femmes) et deux fois plus susceptibles de déclarer qu'il avait été perpétré par un étranger (4,0 % par rapport à 1,7 % des femmes).

#### Graphique 4 Lien de l'agresseur avec la victime dans l'incident le plus grave autodéclaré de victimisation pendant l'enfance, Canada, 2018



1. Comprend les grands-parents, les frères et sœurs, et les autres membres de la famille.

2. Comprend les petits amis et petites amies (actuels ou anciens), les amis et amies, les connaissances, les voisins et voisines, les camarades de classe et les personnes que la victime connaissait de vue seulement.

**Note :** Comprend le lien qui existe entre la victime et la personne responsable de l'incident de violence le plus grave. Les personnes ayant déclaré avoir subi de la violence physique durant leur enfance peuvent également avoir indiqué qu'elles ont été victimes de violence sexuelle pendant l'enfance, ou inversement.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

#### Le plus grave incident de violence sexuelle subi durant l'enfance est plus souvent commis par un adulte autre qu'un parent

La majorité des Canadiens qui ont été victimes de violence sexuelle lorsqu'ils étaient enfants ont déclaré que la personne responsable de l'incident le plus grave était un ami, un voisin ou un camarade de classe, ou encore un autre membre de la famille — comme un grand-père ou une grand-mère, un frère ou une sœur, ou une autre personne apparentée. Selon les données de l'ESEPP, une proportion semblable de personnes qui ont été agressées sexuellement durant l'enfance ont déclaré que l'incident le plus grave avait été perpétré par un ami, un voisin ou un camarade de classe (29 %) ou par un autre membre de la famille (30 %).

Des proportions semblables d'hommes (32 %) et de femmes (27 %) ont déclaré que l'incident le plus grave de violence sexuelle qu'ils ont connu pendant l'enfance avait été perpétré par un ami, un voisin ou un camarade de classe. Cependant, les femmes (33 %) étaient plus susceptibles que les hommes (22 %) de déclarer que le plus grave incident de violence sexuelle avait été perpétré par un membre de la famille autre qu'un parent ou un beau-parent. Ces résultats reflètent les chiffres portant sur les affaires de violence sexuelle déclarées par la police, selon lesquels les femmes sont surreprésentées en tant que victimes de violence sexuelle commise par un membre de la famille (Conroy, 2021).

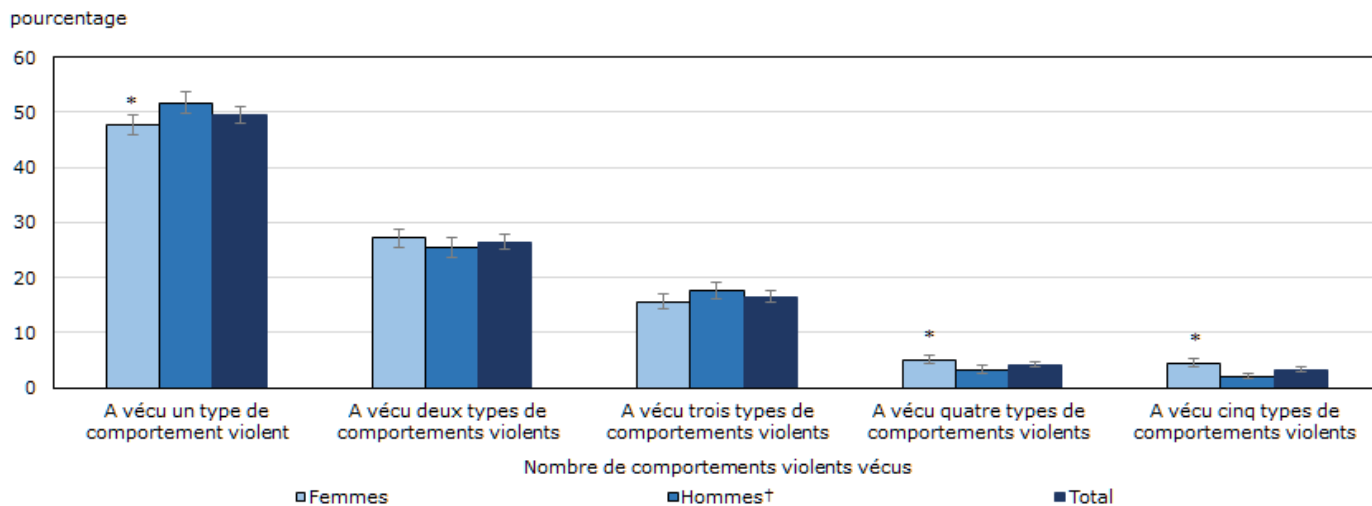
Le sixième (15 %) des Canadiens qui ont subi de la violence sexuelle durant l'enfance ont indiqué que l'incident le plus grave avait été perpétré par un parent ou un beau-parent. Les femmes (17 %) étaient plus susceptibles que les hommes (10 %) de déclarer que le plus grave incident de violence sexuelle vécu durant l'enfance avait été perpétré par un parent ou un beau-parent. Une faible proportion (3,4 %) de personnes ont déclaré que l'incident le plus grave de violence sexuelle dont elles ont été victimes durant l'enfance avait été perpétré par un enseignant, enseignant-tuteur ou professeur; les hommes (6,0 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles que les femmes (2,5 %) d'avoir fait cette déclaration. Pour obtenir des renseignements au sujet du genre de l'auteur des plus graves incidents de violence physique ou sexuelle subis durant l'enfance, voir le tableau 6.

#### La moitié des Canadiens qui ont été victimisés pendant l'enfance ont subi un type de comportement violent

Des recherches antérieures portent à croire qu'au chapitre des résultats obtenus à l'âge adulte, l'expérience cumulative de comportements violents peut être particulièrement préjudiciable; les enfants qui subissent de nombreuses formes de violence peuvent subir les actes de violence les plus tenaces et être les plus désavantagés (Chapman et autres, 2004; Friedman et autres, 2015). En d'autres termes, plutôt que de porter sur un seul type de violence physique ou sexuelle, les mesures cumulatives des multiples types de comportements violents subis durant l'enfance peuvent également indiquer des expériences de victimisation pendant l'enfance plus fréquentes et plus généralisées.

Selon les résultats de l'ESEPP, la moitié (50 %) des Canadiens qui ont été victimisés pendant l'enfance ont subi un seul type de comportement violent ou un seul indicateur de victimisation durant l'enfance (voir l'encadré 1 pour consulter la liste complète des indicateurs compris dans l'enquête). Pour chaque type de comportement violent supplémentaire, la proportion diminue; un peu plus du quart (26 %) des Canadiens ont subi deux types de comportements violents et près de 2 personnes sur 10 (16 %) en ont subi trois. Une faible proportion de Canadiens ayant fait l'objet de victimisation pendant l'enfance ont indiqué en avoir subi quatre (4,2 %) ou avoir subi chacun des cinq<sup>5</sup> (3,3 %) types de comportements violents. Les femmes étaient environ deux fois plus susceptibles que les hommes d'avoir subi quatre (5,0 % par rapport à 3,3 % pour les hommes) ou cinq (4,5 % par rapport à 2,0 %) types de comportements violents durant l'enfance (tableau 7; graphique 5).

**Graphique 5**  
**Nombre de comportements violents vécus avant l'âge de 15 ans chez les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

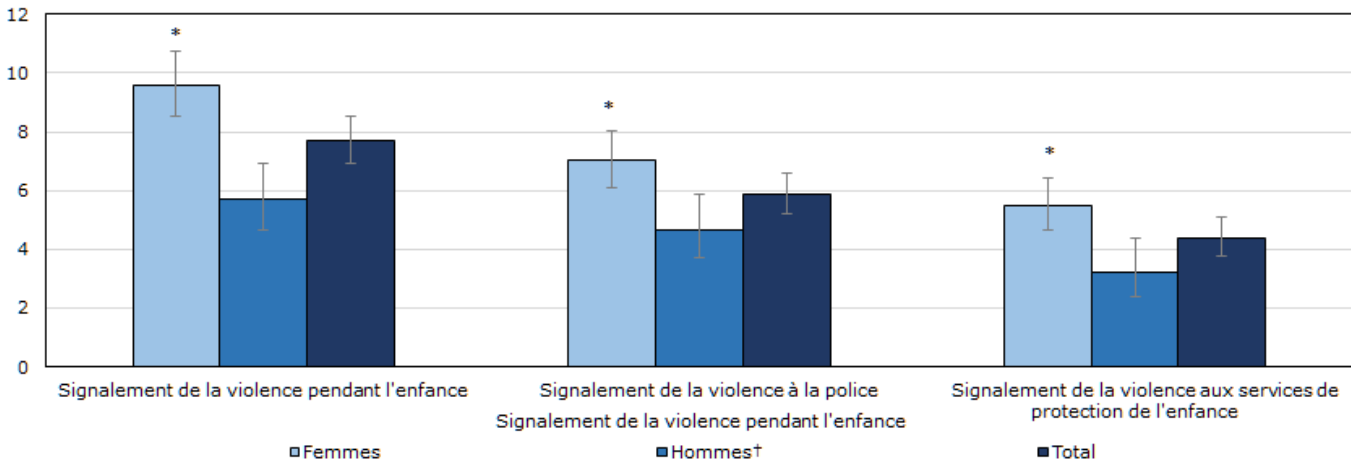
**Une petite proportion d'incidents de victimisation pendant l'enfance sont signalés aux autorités et les hommes sont moins susceptibles de les signaler**

Conformément aux constatations antérieures sur la victimisation pendant l'enfance et le signalement, les résultats de l'ESEPP ont révélé que la grande majorité des personnes ayant fait l'objet de victimisation pendant l'enfance n'ont pas signalé l'incident ou les incidents aux autorités ou aux services de protection de l'enfance. Parmi les Canadiens qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, moins d'un dixième (7,7 %) ont indiqué avoir signalé avant l'âge de 15 ans au moins un des incidents de mauvais traitements dont ils avaient été victimes à la police ou aux services de protection de l'enfance<sup>6</sup>. Plus précisément, environ 1 Canadien sur 20 (5,9 %) qui a été victime de violence physique ou sexuelle durant son enfance est entré en contact ou a communiqué avec la police au sujet de l'expérience vécue. Une plus petite proportion de personnes ont pris contact ou ont communiqué avec les services de protection de l'enfance à ce sujet (4,4 %; tableau 8; graphique 6).

Dans l'ensemble, les femmes (9,6 %) qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance étaient plus susceptibles que les hommes (5,7 %) d'avoir indiqué qu'avant l'âge de 15 ans, elles avaient signalé au moins l'un des incidents de mauvais traitements dont elles avaient été victimes. Comparativement aux hommes, les femmes étaient également plus susceptibles d'avoir signalé à la police la violence subie durant l'enfance (7,0 % par rapport à 4,7 % des hommes) et deux fois plus susceptibles de l'avoir signalée aux services de protection de l'enfance (5,5 % par rapport à 3,2 % des hommes) alors qu'elles étaient des enfants.

**Graphique 6****Signalement de la violence à la police ou aux services de protection de l'enfance parmi les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

pourcentage

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Une plus grande proportion de personnes qui subissent plusieurs types de comportements violents les signalent aux autorités**

Bien que la majorité des incidents de violence subis durant l'enfance ne soient pas signalés, une proportion plus élevée de personnes qui ont été victimes de plusieurs types de comportements violents durant l'enfance ont indiqué avoir signalé les incidents de violence aux autorités. Parmi les Canadiens qui ont subi quatre types de comportements violents, environ 1 personne sur 5 (19 %) a indiqué avoir signalé les incidents de violence dont elle a été victime durant son enfance à la police ou aux services de protection de l'enfance avant l'âge de 15 ans. Cette proportion était encore plus élevée chez les personnes qui ont subi les cinq types de comportements violents, le quart (25 %) des répondants ayant indiqué avoir signalé la violence dont ils avaient été victimes durant leur enfance.

La plus grande tendance au signalement, que l'on observe parmi les personnes qui ont subi le plus large éventail de comportements violents, était particulièrement notable chez les femmes. Parmi les victimes ayant subi quatre types de comportements violents, les femmes (26 %) étaient près de quatre fois plus susceptibles que les hommes (6,8 %) d'avoir signalé la violence vécue durant l'enfance, et les femmes qui ont connu les cinq types de comportements violents (30 %) étaient environ deux fois plus susceptibles que les hommes (15 %) de l'avoir fait (tableau 9).

**Encadré 3****La victimisation pendant l'enfance et la concomitance des mauvais traitements subis durant l'enfance**

Des recherches antérieures ont révélé que les expériences de victimisation pendant l'enfance coexistent souvent avec d'autres formes de mauvais traitements subis durant l'enfance (Friedman et autres, 2015). Faire l'expérience de divers types de mauvais traitements durant l'enfance peut indiquer un schéma de circonstances négatives durant cette période de la vie. Les mauvais traitements subis durant l'enfance comprennent non seulement les expériences de victimisation — c'est-à-dire être victime de violence physique ou sexuelle —, mais aussi d'autres expériences négatives vécues durant l'enfance, y compris la violence psychologique et la négligence, ainsi que le fait d'être témoin de violence.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit plus précisément la maltraitance des enfants comme : « les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, des sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir (Organisation mondiale de la Santé, 2022b) ».

Bien que ces autres expériences de mauvais traitements subis durant l'enfance ne soient pas comprises dans les mesures de victimisation pendant l'enfance visées par le présent article, cet encadré fournit des renseignements sur la concomitance des expériences de victimisation durant l'enfance avec d'autres aspects des mauvais traitements subis durant l'enfance.

### **La majorité des Canadiens ayant fait l'objet de victimisation durant l'enfance ont également subi une autre forme de mauvais traitements infligés aux enfants**

À l'instar de recherches antérieures, les résultats de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) ont révélé que la majorité des personnes qui ont été victimes de violence pendant leur enfance ont également subi des pratiques parentales sévères ou ont été témoins de violence perpétrée à la maison. Des recherches antérieures ont également révélé que la victimisation pendant l'enfance coïncide avec d'autres facettes de la maltraitance des enfants et contribue à un contexte négatif qui peut mettre les enfants dans des situations de désavantage qui perdurent tout au long de la vie.

Au total, 9 Canadiens ayant fait l'objet de victimisation pendant l'enfance sur 10 (90 %) ont aussi subi une forme ou une autre de pratiques parentales sévères de la part d'un parent ou d'un tuteur avant l'âge de 15 ans. Des proportions semblables de femmes (91 %) et d'hommes (90 %) ont déclaré avoir subi des pratiques parentales sévères en plus d'avoir été victimisés pendant leur enfance (tableau 10).

Parmi les Canadiens ayant subi de la victimisation pendant l'enfance, près des trois quarts (73 %) ont également été témoins de violence à la maison. Les femmes victimisées pendant leur enfance (74 %) étaient plus susceptibles d'avoir également été témoins de violence à la maison, comparativement à leurs homologues de genre masculin (71 %).

### **Environ 7 Canadiens victimisés pendant l'enfance sur 10 subissent des pratiques parentales sévères en plus d'être témoins de violence**

L'expérience cumulative de l'exposition à diverses facettes concomitantes des mauvais traitements subis durant l'enfance peut favoriser l'identification de certains des enfants les plus défavorisés. Environ 7 Canadiens victimisés pendant l'enfance sur 10 (69 %) ont subi des pratiques parentales sévères et ont été témoins de violence à la maison, en plus d'avoir été victimisés pendant l'enfance. De légères différences entre les genres ressortaient également du lot. Comparativement aux hommes (67 %), les femmes (70 %) étaient plus susceptibles d'avoir connu les trois aspects des mauvais traitements subis durant l'enfance mesurés dans le cadre de l'enquête : la victimisation pendant l'enfance, les pratiques parentales sévères et le fait d'avoir été témoins de violence.

## **Facteurs associés à un risque accru de victimisation pendant l'enfance**

Un grand nombre de recherches portent à croire que les expériences de victimisation pendant l'enfance pourraient être plus courantes chez certains enfants (Cotter, 2021b; Perreault, 2022). Les analyses descriptives ont permis de déterminer la proportion de Canadiens de 15 ans et plus qui ont été victimisés pendant l'enfance selon les principales caractéristiques démographiques, y compris l'identité autochtone, l'âge et l'orientation sexuelle (tableau 11).

Afin de déterminer les caractéristiques démographiques associées à un risque accru d'avoir fait l'objet de victimisation pendant l'enfance, une analyse multivariée a été effectuée (tableau 12). Toutes les variables des caractéristiques démographiques présentées au tableau 11 ont été comprises dans le modèle; toutefois, seules les variables significatives ont été conservées dans le modèle final<sup>7</sup>.

### **Une proportion plus élevée d'Autochtones subissent de la victimisation pendant l'enfance**

Près de 4 Autochtones sur 10 (38 %)<sup>8</sup> ont subi de la victimisation pendant l'enfance. En comparaison, un peu plus du quart (27 %) des non-Autochtones ont été victimisés pendant l'enfance (tableau 11). En outre, les résultats d'une régression logistique soulignent le risque accru de victimisation pendant l'enfance chez les Autochtones. Lorsque l'on prenait en compte les autres variables démographiques, les probabilités d'avoir été victimisés durant l'enfance demeuraient 1,5 fois plus élevées chez les Autochtones que chez les personnes non autochtones.

La surreprésentation des Autochtones en tant que victimes de violence durant l'enfance est ancrée dans l'histoire traumatisante de la colonisation, qui continue d'avoir des répercussions négatives sur les personnes et les familles autochtones ainsi que sur leurs communautés (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Le démantèlement des familles autochtones et l'éradication des cultures autochtones, de même que le retrait forcé des enfants autochtones de

leurs familles et le placement des enfants dans des pensionnats et des familles d'accueil où la violence et les mauvais traitements étaient courants, ont contribué à la transmission intergénérationnelle de la violence et à un risque global accru de victimisation pendant l'enfance parmi les Autochtones (pour obtenir plus de renseignements sur la victimisation des Autochtones, voir Perreault, 2022; pour obtenir des renseignements sur la victimisation des femmes autochtones, voir Heidinger, 2022).

### **La victimisation pendant l'enfance est plus fréquente chez les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles**

Des recherches antérieures ont révélé un écart entre les jeunes lesbiennes, gais et bisexuels et les jeunes hétérosexuels en ce qui concerne les taux de violence subie durant l'enfance (pour consulter une étude à ce sujet, voir Friedman et autres, 2011). Les jeunes LGBTQ sont plus susceptibles de déclarer un schéma de victimisation durant l'enfance, y compris des niveaux globaux de violence sexuelle et physique plus élevés et des niveaux supérieurs de violence physique perpétrée par un parent ou un tuteur. Bien qu'on ne sache pas exactement pourquoi les jeunes LGBTQ subissent de la victimisation durant l'enfance de façon disproportionnée, des recherches antérieures laissent penser que la stigmatisation continue des personnes LGBTQ, tant au sein de leur famille que de leur collectivité, pourrait contribuer aux expériences de violence subie durant l'enfance (Corliss et autres, 2002).

Les résultats de l'ESEPP font écho à ces constatations antérieures. Dans l'ensemble, une proportion nettement plus élevée de personnes au Canada qui sont lesbiennes, gaies ou bisexuelles, ou qui ont une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité<sup>9</sup> ont fait l'objet de victimisation pendant l'enfance, comparativement aux personnes hétérosexuelles. Environ 4 personnes lesbiennes ou gaies (41 %) et bisexuelles (42 %) sur 10 ont été victimisées pendant l'enfance; à titre de comparaison, un peu plus du quart (27 %) des personnes hétérosexuelles l'ont été. Une tendance similaire a été observée chez les femmes et chez les hommes. Les femmes lesbiennes (44 %) et bisexuelles (45 %) et les hommes gais (40 %) et bisexuels (39 %) étaient plus susceptibles que leurs homologues hétérosexuels (27 % des femmes hétérosexuelles et 26 % des hommes hétérosexuels) d'avoir fait l'objet de victimisation pendant l'enfance (tableau 11).

Une régression logistique qui prédit la probabilité d'avoir été victimisés pendant l'enfance vient également confirmer ces résultats. Dans l'ensemble, les probabilités d'avoir fait l'objet de victimisation pendant l'enfance étaient près de deux fois plus élevées chez les personnes lesbiennes ou gaies et chez les personnes bisexuelles comparativement aux personnes hétérosexuelles, même après avoir neutralisé l'effet des autres variables démographiques (tableau 12).

### **Les expériences de victimisation pendant l'enfance sont plus courantes chez les Canadiens plus âgés**

Lorsqu'on examine la répartition selon l'âge des répondants ayant été victimisés pendant l'enfance, des différences entre les cohortes ressortent. La prévalence de la victimisation pendant l'enfance était plus faible chez les plus jeunes Canadiens (20 %) — c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 24 ans — que chez toutes les cohortes de répondants plus âgés. Les résultats portent à croire que, même si la victimisation pendant l'enfance est grave, il existe des données probantes indiquant que la prévalence de la victimisation pendant l'enfance diminue; les cohortes plus jeunes ont subi moins de victimisation pendant l'enfance que les cohortes plus âgées. Il est important de noter que les lois régissant la discipline des enfants ont changé, et qu'une transformation de la façon dont les adultes et les enfants interagissent peut avoir contribué à la diminution de la prévalence de la victimisation pendant l'enfance chez les cohortes plus jeunes (gouvernement du Canada, 2011; Hango, 2017).

En outre, parmi la cohorte de répondants les plus jeunes, il n'y avait aucune différence entre la prévalence de la victimisation pendant l'enfance chez les femmes (21 %) et celle chez les hommes (20 %). Les résultats d'une régression logistique indiquent que par rapport à la plus jeune cohorte de répondants, les probabilités d'être victimisé pendant l'enfance étaient plus élevées chez les cohortes plus âgées. Par exemple, les probabilités d'être victimisé pendant l'enfance étaient environ deux fois plus élevées chez les personnes de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans que chez celles de 15 à 24 ans (tableau 12).

### **De nombreux résultats négatifs sont associés à des antécédents de victimisation subie pendant l'enfance**

Des recherches antérieures ont permis de conclure que les expériences de victimisation pendant l'enfance sont associées à une multitude de résultats négatifs obtenus à l'âge adulte, y compris une mauvaise santé mentale et physique, la consommation de drogues et d'alcool ainsi que la victimisation subséquente (Afifi et autres, 2016; Afifi et autres, 2014; Afifi et autres, 2012; Cotter, 2021a; Cotter, 2021b). Les analyses descriptives présentent la distribution des résultats obtenus par les Canadiens de 15 ans et plus qui ont été victimes de violence pendant l'enfance par rapport à ceux qui n'ont pas d'antécédents de victimisation pendant l'enfance (tableau 13).

Des analyses multivariées ont également été menées afin d'évaluer si la victimisation pendant l'enfance était associée à l'obtention de mauvais résultats à l'âge adulte (depuis l'âge de 15 ans)<sup>10</sup> (tableau 14). Les analyses ont permis de cerner les résultats chez les adultes (santé générale et santé mentale autodéclarées, consommation de drogues et d'alcool, pensées suicidaires et victimisation avec violence subséquente) qui avaient une plus grande probabilité d'être obtenus par les Canadiens qui avaient été victimisés pendant l'enfance, comparativement aux Canadiens qui n'avaient pas fait l'objet de victimisation pendant l'enfance (voir le tableau 13). Le modèle final a été rajusté davantage pour tenir compte des principaux facteurs démographiques (voir le tableau 12). Des rapports de cotes corrigés sont présentés afin de déterminer si la victimisation pendant l'enfance était associée à de mauvais résultats obtenus à l'âge adulte, au-delà des différences observées au chapitre des facteurs démographiques.

### **Antécédents de victimisation pendant l'enfance et itinérance**

Les Canadiens qui ont été victimisés pendant l'enfance étaient plus susceptibles d'avoir été une personne sans-abri ou d'avoir été obligés d'habiter temporairement chez des membres de leur famille ou des amis parce qu'ils n'avaient nulle part d'autre où aller. Dans l'ensemble, environ six pour cent (5,6 %) des Canadiens qui ont été victimisés pendant l'enfance ont déclaré avoir été une personne sans-abri à un moment donné, c'est-à-dire qu'ils ont dû habiter dans un centre d'hébergement, dans la rue ou dans un immeuble abandonné. À titre de comparaison, moins d'un pour cent (0,8 %) des Canadiens qui n'ont pas fait l'objet de victimisation pendant l'enfance ont déclaré avoir déjà vécu une situation d'itinérance (tableau 13).

De même, environ le cinquième des Canadiens (21 %) qui ont été victimisés pendant l'enfance ont déclaré avoir été en situation d'itinérance cachée; c'est-à-dire qu'ils ont déjà habité temporairement avec des membres de leur famille ou des amis, car ils n'avaient nulle part d'autre où aller. En revanche, environ 1 Canadien sur 20 (6,0 %) qui n'a pas fait l'objet de victimisation pendant l'enfance a déjà vécu une situation semblable. Les femmes qui ont été victimisées pendant l'enfance étaient un peu plus susceptibles d'avoir habité temporairement avec des membres de leur famille ou des amis (22 %), comparativement aux hommes qui avaient été victimisés pendant leur enfance (20 %).

Les résultats d'une régression logistique ont révélé que les personnes ayant des antécédents de victimisation pendant l'enfance étaient plus de six fois plus susceptibles d'avoir déjà été une personne sans-abri (rapport de cotes corrigé = 6,05) et plus de trois fois plus susceptibles d'avoir habité temporairement avec des membres de leur famille ou des amis parce qu'elles n'avaient nulle part d'autre où aller (rapport de cotes corrigé = 3,48; tableau 14). En outre, les personnes qui ont subi les cinq types de comportements violents étaient près de 30 fois plus susceptibles d'avoir déjà vécu une situation d'itinérance et environ 12 fois plus susceptibles d'avoir déjà habité avec des membres de leur famille ou des amis que les personnes qui n'ont pas été victimisées pendant l'enfance.

### **Les personnes victimisées pendant l'enfance ont une moins bonne santé physique et mentale**

De nombreuses recherches permettent d'établir un lien entre les expériences de violence physique et sexuelle durant l'enfance et les mauvais résultats en matière de santé générale et mentale obtenus à l'âge adulte (Afifi et autres, 2016; Afifi et autres, 2014). Il est important de noter que même si la santé mentale et la santé générale sont des mesures de la santé, les problèmes de santé mentale commencent généralement à apparaître au cours de l'adolescence et perdurent à l'âge adulte, tandis que des problèmes de santé générale ou physique peuvent se manifester plus tard dans la vie (Kim et Durden, 2007).

Une plus grande proportion de Canadiens qui ont été victimisés pendant l'enfance ont jugé que leur santé générale ou mentale actuelle était passable ou mauvaise. Environ 3 personnes sur 20 (16 %) qui ont fait l'objet de victimisation pendant l'enfance ont déclaré que leur santé générale actuelle était passable ou mauvaise. Par comparaison, le dixième (9,5 %) des personnes qui n'ont pas été victimisées pendant l'enfance ont déclaré que leur santé générale actuelle était passable ou mauvaise (tableau 13).

De plus, les personnes qui ont fait l'objet de victimisation pendant l'enfance étaient deux fois plus susceptibles de juger que leur santé mentale actuelle était passable ou mauvaise que les personnes qui n'avaient pas été victimisées pendant l'enfance (18 % par rapport à 8,9 %). Les femmes qui ont été victimisées pendant l'enfance (21 %) étaient plus susceptibles de juger que leur santé mentale était passable ou mauvaise, comparativement à leurs homologues de genre masculin (15 %).

Dans l'ensemble, après avoir neutralisé l'effet des variables démographiques au moyen d'une régression logistique, les Canadiens qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance étaient environ 1,3 fois plus susceptibles de déclarer avoir une santé générale passable ou mauvaise (rapport de cotes corrigé = 1,28) et près de 2 fois plus susceptibles de déclarer une santé mentale passable ou mauvaise (rapport de cotes corrigé = 1,85) que les personnes qui n'ont pas été victimisées pendant l'enfance (tableau 14).



## Antécédents de victimisation pendant l'enfance et pensées suicidaires

En 2019, le suicide a été classé comme l'une des 10 principales causes de décès au Canada (Statistique Canada, 2019). De plus en plus de recherches laissent penser qu'il existe un lien entre les antécédents de victimisation pendant l'enfance et les pensées suicidaires (Fuller-Thomson, 2016). Les personnes qui ont été victimes de violence durant l'enfance (30 %) étaient environ trois fois plus susceptibles que les personnes qui n'ont pas été victimes de violence durant l'enfance (10 %) d'avoir sérieusement envisagé le suicide au cours de leur vie. Les femmes qui ont été victimes de violence durant l'enfance (33 %) étaient plus susceptibles que les hommes qui avaient été victimes de violence durant l'enfance (26 %) d'avoir déjà eu des pensées suicidaires.

Selon les résultats d'une régression logistique, les probabilités d'avoir sérieusement envisagé le suicide étaient environ trois fois plus élevées chez les Canadiens qui avaient été victimes de violence durant l'enfance (rapport de cotes corrigé = 3,09) que chez les Canadiens qui n'avaient jamais été victimes de violence durant l'enfance, après avoir tenu compte des principales caractéristiques démographiques. En outre, les personnes qui ont subi cinq types de comportements violents étaient environ 11 fois plus susceptibles d'avoir sérieusement envisagé le suicide comparativement aux personnes qui n'avaient pas été victimes de violence durant l'enfance.

## La consommation excessive d'alcool, de marijuana et de drogues non prescrites est plus courante chez les personnes ayant des antécédents de victimisation pendant l'enfance

Des recherches antérieures ont révélé que la prévalence de la consommation de drogues et d'alcool est plus élevée chez les adolescents et les adultes qui ont été victimes de violence durant l'enfance (Afifi et autres, 2012). En particulier, la consommation de drogues et d'alcool peut être un mécanisme d'adaptation utilisé pour tenter de surmonter les traumatismes de l'enfance. De même, les résultats de l'ESEPP ont révélé qu'environ 1 personne sur 5 (22 %) au Canada qui a été victime de violence durant l'enfance a consommé de la marijuana au cours des 12 mois précédents, comparativement à 14 % des personnes qui n'ont pas été victimes de violence durant l'enfance (tableau 13). En outre, les personnes qui ont été victimes de violence durant l'enfance étaient deux fois plus susceptibles que celles qui n'avaient pas été victimes de violence durant l'enfance d'avoir consommé des drogues non prescrites — comme les champignons magiques, la cocaïne, les amphétamines, la méthamphétamine, l'ecstasy, le PCP, la mescaline, l'héroïne ou le fentanyl — au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (4,5 % par rapport à 2,2 %).

La consommation excessive d'alcool au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête était également un peu plus répandue chez les Canadiens ayant des antécédents de victimisation pendant l'enfance. La consommation excessive d'alcool est définie comme le fait d'avoir consommé au moins quatre boissons alcoolisées en une même occasion pour les femmes et au moins cinq boissons alcoolisées en une même occasion pour les hommes. Dans l'ensemble, environ 16 % des personnes qui ont été victimes de violence durant l'enfance ont déclaré une consommation excessive d'alcool au cours des 12 mois précédents, comparativement à 14 % des personnes qui n'ont pas été victimes de violence durant l'enfance. Les hommes (18 %) qui ont été victimes de violence pendant leur enfance étaient plus susceptibles que leurs homologues de genre féminin (14 %) d'avoir consommé une quantité excessive d'alcool au cours de l'année précédente.

En outre, après la prise en compte des facteurs démographiques, toutes ces associations sont demeurées, avec les probabilités de consommation excessive d'alcool (rapport de cotes corrigé = 1,16), de consommation de marijuana (rapport de cotes corrigé = 1,69) et de consommation de drogues non prescrites (rapport de cotes corrigé = 2,02), plus élevées de façon indépendante chez les personnes ayant des antécédents de victimisation pendant l'enfance comparativement à celles n'ayant aucun antécédent de victimisation pendant l'enfance (tableau 14).

## La victimisation pendant l'enfance et la prévalence de la victimisation subséquente subie à l'âge adulte

Les Canadiens qui ont été victimes de violence durant l'enfance étaient plus de deux fois plus susceptibles que ceux qui n'avaient pas été victimes de violence durant l'enfance d'avoir vécu des expériences de victimisation avec violence à l'âge adulte (depuis l'âge de 15 ans). La victimisation avec violence comprend les expériences de violence entre partenaires intimes et de violence perpétrée par un autre agresseur et qui se produit dans des contextes extérieurs aux relations entre partenaires intimes. La violence entre partenaires intimes et la violence infligée dans un contexte autre qu'une relation intime englobent différentes formes de victimisation avec violence, mais sont souvent combinées pour estimer la prévalence totale de la victimisation criminelle.

Dans l'ensemble, environ 7 Canadiens sur 10 (69 %) ayant vécu des incidents de victimisation durant leur enfance ont par la suite été victimes d'actes de violence à l'âge adulte. En comparaison, il en va de même pour environ le tiers (33 %) des Canadiens n'ayant pas subi d'incidents de victimisation durant leur enfance. De même, les personnes qui ont été victimes de

violence durant l'enfance étaient plus de deux fois plus susceptibles que celles qui n'avaient pas été victimes de violence durant l'enfance d'avoir vécu des expériences de victimisation avec violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (10 % par rapport à 4,8 %; tableau 13).

Parmi les Canadiens qui ont fait l'objet de victimisation durant leur enfance, les femmes (73 %) étaient plus susceptibles que les hommes (65 %) d'avoir vécu des expériences de victimisation avec violence à l'âge adulte<sup>11</sup>. Des proportions semblables de femmes et d'hommes qui ont subi de la victimisation durant l'enfance ont vécu de la victimisation avec violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (10 % des femmes et 9,9 % des hommes).

Les probabilités d'être victime de violence à l'âge adulte étaient plus de quatre fois plus élevées chez les personnes qui ont été victimes de violence durant l'enfance (rapport de cotes corrigé = 4,36). En outre, les probabilités d'avoir été victimisé au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête étaient plus de deux fois plus élevées chez les personnes qui ont été victimes de violence durant l'enfance (rapport de cotes corrigé = 2,31) que chez celles qui n'ont pas été victimes de violence durant l'enfance (tableau 14).

Par ailleurs, comparativement aux Canadiens qui n'ont pas été victimes de violence durant l'enfance, les personnes qui ont subi cinq types de comportements violents étaient plus de 13 fois plus susceptibles d'avoir été victimes de violence à l'âge adulte (rapport de cotes corrigé = 13,18) et plus de 5 fois plus susceptibles d'avoir été victimes de violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (rapport de cotes corrigé = 5,35).

### **La prévalence de la violence entre partenaires intimes est plus élevée chez les personnes ayant des antécédents de victimisation pendant l'enfance**

Selon la définition de l'ESEPP, un partenaire intime est un conjoint marié, un conjoint de fait ou un partenaire amoureux, actuel ou ancien. Au Canada, les personnes ayant des antécédents de victimisation pendant l'enfance étaient plus susceptibles d'avoir été victimes de violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans. Plus de la moitié (60 %) des personnes qui ont été victimes de violence durant l'enfance ont également vécu de la violence entre partenaires intimes à l'âge adulte. En comparaison, environ 3 personnes sur 10 (33 %) qui n'ont pas vécu de victimisation durant l'enfance avaient été victimes de violence entre partenaires intimes. Les femmes (67 %) qui ont été victimes de violence durant l'enfance étaient plus susceptibles que leurs homologues de genre masculin (53 %) d'avoir vécu de la violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans.

Après la prise en compte des caractéristiques démographiques, les probabilités d'être victime de violence entre partenaires intimes étaient environ trois fois plus élevées chez les personnes qui ont été victimes de violence durant l'enfance (rapport de cotes corrigé = 3,07) comparativement aux probabilités chez les personnes qui n'ont jamais subi de victimisation durant l'enfance.

### **La prévalence de la violence infligée dans un contexte autre qu'une relation intime est plus élevée chez les personnes ayant des antécédents de victimisation pendant l'enfance**

Aux fins de l'ESEPP, le terme « personne autre qu'un partenaire intime » renvoie à un autre agresseur avec lequel la victime n'entretenait pas de relation intime, comme des connaissances, des amis, des membres de la famille, des collègues, des étrangers et d'autres personnes. Les Canadiens qui ont été victimes de violence durant l'enfance (62 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles que ceux qui n'avaient pas subi de violence durant l'enfance (28 %) d'avoir vécu de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime après l'âge de 15 ans. Comparativement aux hommes qui ont été victimes de violence durant l'enfance (59 %), les femmes qui ont subi de la violence pendant leur enfance (65 %) étaient plus susceptibles d'avoir aussi été victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime.

Selon les résultats d'une régression logistique, les probabilités d'être victime de violence infligée dans un contexte autre qu'une relation intime étaient près de quatre fois plus élevées chez les Canadiens qui avaient été victimes de violence durant l'enfance (rapport de cotes corrigé = 3,92) que chez les Canadiens qui n'avaient jamais été victimes de violence durant l'enfance, en tenant compte des principales caractéristiques démographiques.

## Résumé

La victimisation pendant l'enfance, c'est-à-dire la violence physique ou sexuelle, constitue un important problème de santé publique, qui entraîne des conséquences néfastes pour les enfants et les adultes, pouvant perdurer tout au long d'une vie. Dans l'ensemble, environ 3 Canadiens sur 10 (27 %) de 15 ans et plus ont été victimes de violence physique ou sexuelle perpétrée par un adulte durant leur enfance. Les femmes étaient légèrement plus susceptibles que les hommes d'avoir subi de la victimisation durant l'enfance.

Les relations avec l'auteur de l'infraction variaient en fonction de l'incident le plus grave de violence physique ou sexuelle. Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), bien que la majorité des Canadiens qui ont été victimes de violence physique pendant leur enfance aient déclaré que l'incident le plus grave avait été perpétré par un parent ou un beau-parent, en revanche, la plupart des Canadiens qui ont été victimes de violence sexuelle durant leur enfance ont déclaré que l'auteur de l'incident le plus grave était un autre membre de la famille — comme un grand-père, une grand-mère, un frère ou une sœur ou une autre personne apparentée — ou un ami, un voisin ou un camarade de classe.

Conformément aux constatations antérieures sur la victimisation subie pendant l'enfance et le signalement de celle-ci, les résultats de l'ESEPP ont révélé que la majorité des victimes ayant vécu des incidents de victimisation pendant leur enfance n'ont pas signalé l'incident violent ou tout autre incident aux autorités ou aux services de protection de l'enfance. Cependant, les victimes de plusieurs types de comportements violents étaient plus susceptibles d'avoir signalé les incidents de victimisation. La victimisation subie pendant l'enfance est également associée à un risque plus élevé de conséquences négatives, y compris des taux plus élevés d'itinérance, une moins bonne santé mentale et physique à l'âge adulte, un risque accru de consommation de drogues et un risque accru de victimisation subséquente subie à l'âge adulte.

Les résultats de cette analyse fournissent une preuve supplémentaire des conséquences néfastes de la victimisation subie pendant l'enfance. De plus, les résultats soulignent l'importance d'inclure d'autres mesures de mauvais traitements infligés aux enfants, qui peuvent coexister avec la victimisation infligée durant l'enfance. Bien que l'analyse rétrospective autodéclarée ne soit qu'une mesure possible parmi tant d'autres mesures relatives à la victimisation subie pendant l'enfance au Canada, elle constitue tout de même un outil essentiel pour la surveillance continue de la prévalence et de l'incidence de la maltraitance des enfants.

## Description de l'enquête

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour objet de recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes. L'ESEPP permet également de recueillir des données rétrospectives sur les expériences de violence physique et sexuelle vécues durant l'enfance, c'est-à-dire avant l'âge de 15 ans.

La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses. Cela signifie que les résultats de l'enquête pourraient ne pas tenir compte des expériences de victimisation pendant l'enfance des personnes vivant dans un refuge, un établissement ou un autre type de logement collectif. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'avril à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les personnes ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse dans les provinces s'établissait à 43,1 %.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de juillet à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les personnes ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 597 répondants. Le taux de réponse dans les territoires s'établissait à 73,2 %.

Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

## Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

## Références

- Afifi, T. O., Macmillan, H. L., Boyle, M., Cheung, K., Taillieu, T., Turner, S. et Sareen, J. (2016). La maltraitance à l'égard des enfants et la santé physique à l'âge adulte. *Rapports sur la santé*. Produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada.
- Afifi, T. O., Macmillan, H. L., Boyle, M., Cheung, K., Taillieu, T. et Sareen, J. (2014). Child abuse and mental disorders in Canada. *Canadian Medical Association Journal* (p. 1).
- Afif, T. O., Henricksen, C. A., Asmundson, G. J. et Sareen, J. (2012). Childhood maltreatment and substance use disorders among men and women in a nationally representative sample. *Canadian Journal of Psychiatry*, 57(11) : 677-686.
- Avison, W. R. (2010). Incorporating children's lives into a life course perspective on stress and mental health. *Journal of Health and Social Behavior*, 41(4) : 361-375.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.
- Chapman, D. P., Whitfield, C. L., Felitti, V. J., Dube, S. R., Edwards, V. J., et Anda, R. F. (2004). Adverse childhood experiences and the risk of depressive disorders in adulthood. *Journal of Affective Disorders*, 82 : 217-225.
- Conroy, S. (2021). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019. *Juristat*. Produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Corliss, H. L., Cochran, S.D., et Mays, V. M. (2002). Reports of parental maltreatment during childhood in a United States population-based survey of homosexual, bisexual, and heterosexual adults. *Child Abuse & Neglect: The International Journal*, 26(11) : 1165-1178.
- Cotter, A. (2021a). La victimisation criminelle au Canada, 2019. *Juristat*. Produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2021b). Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu. *Juristat*. Produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Dong, M., Anda, R. F., Dube, S. R., Giles, W. H. et Felitti, V. J. (2003). The relationship of exposure to childhood sexual abuse to other forms of abuse, neglect, and household dysfunction during childhood. *Child Abuse and Neglect*, 27(6), 625-639.
- Edwards, D. (2018). Childhood sexual abuse and brain development: A discussion of associated structural changes and negative psychological outcomes. *Child Abuse Review*, 27 : 198-208.
- Fergusson, D. M., Horwood, L. J. et Woodward, L. J. (2000). The stability of child abuse reports: A longitudinal study of the reporting behaviour of young adults. *Psychological Medicine*, 30(3) : 529-544.
- Ferraro, K. F., Schafer, M. H. et Wilkinson, L. R. (2016). Childhood disadvantage and health problems in middle and later life: Early imprints on physical health? *American Sociological Review*, 81(1) : 107-133.
- Finkelhor, D., Wolak, J. et Berliner, L. (2001). Police reporting and professional help seeking for child crime victims: A review. *Child Maltreatment*, 6(1) : 17-30.
- Friedman, E. M., Montez, J. K., Sheehan, C. M., Guenewald, T. et Seeman, T. E. (2015). Childhood adversities and adult cardiometabolic health: Does the quantity, timing, and type of adversity matter? *Journal of Aging and Health*, 27(8) : 1311-1338.
- Friedman, M. S., Marshal, M. P., Guadamuz, T. E., Wei, C., Wong, C. F., Saewyc, E. et Stall, R. (2011). A Meta-Analysis of Disparities in Childhood Sexual Abuse, Parental Physical Abuse, and Peer Victimization Among Sexual Minority and Sexual Nonminority Individuals. *American Journal of Public Health*. 101(8) : 1481-94.
- Fuller-Thomson, E., Baird, S. L., Dhrodia, R. et Brennenstuhl, S. (2016). The association between adverse childhood experiences (ACEs) and suicide attempts in a population-based study. *Child: Care, Health and Development*, 42(5) : 725-734.

Greene, C. A., Haisley, L., Wallace, C. et Ford, J. D. (2020). Intergenerational effects of childhood maltreatment: A systemic review of the parenting practices of adult survivors of childhood abuse, neglect and violence. *Clinical Psychology Review*, 80 : 101891.

Gouvernement du Canada. (2011). Droit criminel et contrôle du comportement d'un enfant, ministère de la Justice du Canada.

Hango, D. (2017). Violence physique subie durant l'enfance : différences selon la cohorte de naissance. *Regards sur la société canadienne*. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Heidinger, L. (2022). La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada. *Juristat*. Produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Heidinger, L. et Willson, A. (2021). The lasting imprint of childhood disadvantage: Cumulative histories of exposure to childhood adversity and trajectories of psychological distress in adulthood. *Longitudinal and Life Course Studies*, 13(1) : 121-144.

Kim, J. et Durden, E. (2007). Socioeconomic status and age trajectories of health. *Social Science & Medicine*, 65(12) : 2489-2502.

Organisation Mondiale de la Santé. (2022a). Maltraitance des enfants — Principaux faits.

Organisation Mondiale de la Santé. (2022b). Violence against children.

Perreault, S. (2022). La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. *Juristat*. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Schafer, M. H., Ferraro, K. F. et Mustillo, S. A. (2011). Children of misfortune: Early adversity and cumulative inequality in perceived life trajectories. *American Journal of Sociology*, 116(4), 1053-1091.

Taylor, S. C. et Gassner, L. (2010). Stemming the flow: Challenges for policing adult sexual assault with regard to attrition rates and under-reporting of sexual offences. *Police Practice and Research*, 11(3) : 240-255.

## Notes

1. Sauf indication contraire, toutes les différences examinées sont statistiquement significatives à  $p < 0,05$ .
2. La fréquence des comportements violents est calculée individuellement pour chaque comportement violent. Cependant, les personnes auraient pu avoir subi plus d'un type de comportement violent pendant l'enfance. Par conséquent, elles auraient probablement vécu chacun des comportements violents une à cinq fois mais, dans l'ensemble, elles auraient vécu plusieurs incidents de violence.
3. Veuillez consulter les lois sur la violence familiale, du ministère de la Justice Canada, pour obtenir des renseignements sur les lois provinciales et territoriales canadiennes. Les lois sur la violence familiale.
4. On a demandé aux répondants d'indiquer le lien qui existait entre eux et l'adulte ayant perpétré envers eux l'incident le plus grave de violence physique et sexuelle. Pour les répondants qui ont été victimes tant de violence physique que de violence sexuelle, des renseignements sur l'incident le plus grave pour chaque catégorie sont recueillis. On ignore si la même personne ou le même type de lien était en cause dans d'autres incidents de violence que le répondant a pu subir.
5. La mesure des mauvais traitements cooccurrents durant l'enfance ne permet pas de déterminer si l'agression a été commise par le même adulte ou si l'acte de violence a été infligé au même moment. D'une part, un adulte peut avoir subi plusieurs types de violence lors d'un seul incident pendant son enfance. D'autre part, un adulte peut avoir subi plusieurs types de violence au fil de plusieurs incidents pendant son enfance.
6. On a demandé aux répondants s'ils avaient parlé à la police ou aux services de protection de l'enfance avant l'âge de 15 ans à propos de n'importe lequel des incidents qu'ils ont subis. Dans le cas des victimes qui ont vécu plusieurs incidents de violence (y compris la violence physique et sexuelle), on ignore lequel des incidents les a amenées à parler aux autorités.
7. Un modèle de régression multivariée a été élaboré pour analyser les facteurs associés aux probabilités d'être victime de violence pendant l'enfance. Le modèle initial comprenait le genre, l'âge, le statut de minorité sexuelle, l'identité autochtone, la situation vis-à-vis de l'incapacité, l'identité racisée et le statut d'immigrant. Seules les variables significatives ont été retenues dans le modèle final; les rapports de cotes présentés reflètent les résultats tirés du modèle final.
8. La population autochtone a été déterminée à l'aide de la question suivante : « Êtes-vous un(e) Autochtone, c'est-à-dire, membre des Premières Nations, Métis(se) ou Inuk (Inuit)? » Dans le présent article, le terme « autochtone » englobe les

Premières Nations, les Métis et les Inuit. Dans la mesure du possible, les résultats sont présentés séparément pour les groupes d'identité autochtone des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

9. Il s'agit d'une mesure actuelle de l'orientation sexuelle chez les personnes de 15 ans et plus. Il se peut qu'elle ne reflète pas l'orientation sexuelle vécue pendant l'enfance au moment où la victimisation a eu lieu.

10. Des modèles de régression multivariée ont été élaborés pour analyser les probabilités d'obtenir des résultats précis à l'âge adulte (depuis l'âge de 15 ans) chez les Canadiens qui avaient été victimes de violence pendant l'enfance, comparativement aux Canadiens qui n'avaient pas été victimes de violence pendant l'enfance. Chaque modèle tient compte des caractéristiques démographiques importantes de l'âge, de l'orientation sexuelle, du lieu de résidence et de l'identité autochtone.

11. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes ayant des antécédents de victimisation vécue pendant l'enfance qui ont été victimes de violence à l'âge adulte.

## Tableaux de données détaillés

**Tableau 1**  
**Expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

Type de victimisation vécue pendant l'enfance	Femmes			Hommes†			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
A subi de la victimisation pendant l'enfance <sup>1</sup>	27,9*	26,9	28,8	26,1	25,2	27,1	27,0	26,4	27,7
A subi de la violence physique avant l'âge de 15 ans	22,3*	21,4	23,2	24,8	23,9	25,7	23,5	22,9	24,2
A déjà été giflé(e) ou frappé(e) par un adulte	18,9*	18,1	19,8	21,3	20,5	22,2	20,1	19,5	20,7
A déjà été poussé(e), empoigné(e) ou bousculé(e) par un adulte	12,3	11,6	13,0	12,9	12,2	13,6	12,6	12,1	13,1
A déjà reçu un coup de poing ou un coup de pied, ou a été étranglé(e) par un adulte	5,4*	5,0	5,9	7,1	6,6	7,7	6,3	5,9	6,6
A subi de la violence sexuelle avant l'âge de 15 ans	11,8*	11,2	12,4	3,7	3,3	4,1	7,8	7,4	8,1
A déjà été forcé(e) par un adulte à se livrer à des actes sexuels contre son gré	5,3*	4,9	5,7	1,9	1,6	2,1	3,6	3,4	3,8
A été touché(e) de façon sexuelle par un adulte	11,5*	10,9	12,1	3,5	3,1	3,8	7,5	7,2	7,9
A subi de la violence physique et sexuelle avant l'âge de 15 ans	6,2*	5,7	6,6	2,4	2,1	2,7	4,3	4,0	4,6

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. La victimisation pendant l'enfance désigne tout incident de violence physique ou sexuelle de la part d'un adulte — un parent, un autre membre de la famille, un ami, un voisin ou un autre adulte — survenu avant l'âge de 15 ans.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 2**  
**Fréquence autodéclarée des comportements violents chez les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

	Femmes			Hommes <sup>†</sup>			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	de		à	
<b>Comportement physiquement ou sexuellement violent</b>									
<b>A déjà été giflé(e) ou frappé(e) par un adulte</b>									
1 à 5 fois	64,2	62,0	66,4	65,0	62,8	67,1	64,7	63,1	66,2
Plus de 5 fois	35,5	33,3	37,8	34,5	32,4	36,7	35,0	33,4	36,5
<b>A déjà été poussé(e), empoigné(e) ou bousculé(e) par un adulte</b>									
1 à 5 fois	64,5	61,7	67,2	68,1	65,4	70,6	66,3	64,4	68,2
Plus de 5 fois	34,4 <sup>*</sup>	31,7	37,2	30,4	27,9	33,0	32,4	30,5	34,3
<b>A déjà reçu un coup de poing ou un coup de pied, ou a été étranglé(e) par un adulte</b>									
1 à 5 fois	56,6 <sup>*</sup>	52,3	60,8	65,9	62,3	69,3	61,9	59,2	64,6
Plus de 5 fois	40,8 <sup>*</sup>	36,6	45,0	31,1	27,8	34,6	35,3	32,7	38,0
<b>A déjà été forcé(e) par un adulte à se livrer à des actes sexuels contre son gré</b>									
1 à 5 fois	64,0	60,2	67,6	68,6	62,0	74,6	65,2	62,0	68,2
Plus de 5 fois	32,1 <sup>†</sup>	28,6	35,7	24,2	18,8	30,6	30,0	27,0	33,1
<b>A été touché(e) de façon sexuelle par un adulte</b>									
1 à 5 fois	72,1 <sup>†</sup>	69,7	74,5	77,1	72,5	81,1	73,3	71,1	75,4
Plus de 5 fois	26,5 <sup>*</sup>	24,2	29,0	19,1	15,5	23,4	24,8	22,8	26,9

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

**Note** : Le terme « adulte » comprend les parents, les autres membres de la famille, les amis, les voisins ou les autres adultes.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.



**Tableau 3**  
**Expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime et la région, Canada, 2018**

Province ou territoire	Femmes			Hommes <sup>†</sup>			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Terre-Neuve-et-Labrador	19,0	16,3	21,9	18,9	16,0	22,3	18,9	16,9	21,1
Île-du-Prince-Édouard	26,1	22,0	30,5	22,3	18,6	26,4	24,2	21,3	27,3
Nouvelle-Écosse	28,4	25,7	31,2	26,1	22,9	29,6	27,3	25,2	29,6
Nouveau-Brunswick	25,9	23,2	28,8	23,2	20,4	26,3	24,6	22,6	26,7
Québec	27,1	25,1	29,2	26,5	24,2	28,9	26,9	25,4	28,5
Ontario	31,5	29,2	33,9	26,2	24,0	28,4	28,8	27,3	30,4
Manitoba	25,8	24,1	27,5	24,3	22,7	26,0	25,1	23,9	26,3
Saskatchewan	27,4	25,5	29,3	26,4	24,5	28,3	26,9	25,6	28,3
Alberta	25,9 <sup>*</sup>	23,4	28,5	26,8	24,3	29,5	26,3	24,4	28,2
Colombie-Britannique	31,4	29,4	33,6	29,5	27,3	31,7	30,5	29,0	32,0
Yukon	36,5	31,2	42,1	39,3	32,1	47,0	37,9	32,6	43,6
Territoires du Nord-Ouest	35,0	28,8	41,7	31,7	27,2	36,6	33,4	30,4	36,5
Nunavut	32,6 <sup>*</sup>	26,0	40,1	20,1	16,0	25,0	26,1	22,5	30,1
<b>Canada</b>	<b>27,9<sup>*</sup></b>	<b>26,9</b>	<b>28,8</b>	<b>26,1</b>	<b>25,2</b>	<b>27,1</b>	<b>27,0</b>	<b>26,4</b>	<b>27,7</b>

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

**Note** : La province ou le territoire désigne la province ou le territoire de résidence du répondant au moment de la tenue de l'enquête et ne correspond pas nécessairement au lieu où la victimisation est survenue.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 4**  
**Expériences autodéclarées de pratiques parentales sévères ou du fait d'avoir été témoin de violence pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

Type d'expérience vécue pendant l'enfance	Femmes			Hommes <sup>†</sup>			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
A été victime de pratiques parentales sévères avant l'âge de 15 ans	65,0 <sup>*</sup>	64,0	66,0	62,3	61,2	63,4	63,7	62,9	64,4
A déjà reçu des gifles ou des fessées de la part d'un parent	54,4	53,3	55,5	55,8	54,7	56,9	55,1	54,3	55,9
Un parent a tenu des propos qui lui ont vraiment fait de la peine	42,6 <sup>*</sup>	41,6	43,7	33,6	32,5	34,7	38,2	37,5	39,0
Un parent a tenu des propos qui ont suscité chez lui ou chez elle le sentiment de ne pas être désiré(e) ou aimé(e)	22,1 <sup>*</sup>	21,2	23,0	15,4	14,6	16,2	18,8	18,2	19,5
Un parent n'a pas répondu à ses besoins fondamentaux	4,3 <sup>*</sup>	3,9	4,7	3,3	2,9	3,7	3,8	3,5	4,1
A été témoin de violence avant l'âge de 15 ans	47,3 <sup>*</sup>	46,3	48,3	41,1	40,0	42,2	44,3	43,5	45,0
A vu ou entendu ses parents se dire des choses blessantes ou en dire à d'autres adultes	46,4 <sup>*</sup>	45,4	47,4	39,7	38,6	40,8	43,2	42,4	43,9
A vu ou entendu ses parents se frapper ou frapper d'autres adultes	12,4 <sup>*</sup>	11,7	13,1	10,9	10,2	11,6	11,7	11,3	12,2
A subi des mauvais traitements durant l'enfance <sup>1</sup>	73,1 <sup>*</sup>	72,2	74,0	70,1	69,0	71,2	71,6	70,9	72,4

\*valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Le terme « mauvais traitements durant l'enfance » comprend tout incident de victimisation pendant l'enfance (violence physique ou sexuelle), de pratiques parentales sévères ou le fait d'avoir été témoin de violence pendant l'enfance (avant l'âge de 15 ans).

**Note** : Le terme « parent » comprend tous les parents et les autres tuteurs.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 5**  
**Lien de l'agresseur avec la victime dans l'incident le plus grave autodéclaré de victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

Lien de l'agresseur avec la victime dans l'incident le plus grave	Femmes			Hommes <sup>†</sup>			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Incident le plus grave de violence physique</b>									
Parent ou beau-parent	73,2*	71,2	75,2	65,9	63,8	67,9	69,4	68,0	70,8
Autre membre de la famille <sup>1</sup>	9,8*	8,6	11,2	7,9	6,9	9,2	8,8	8,0	9,7
Ami, voisin, camarade de classe <sup>2</sup>	4,5*	3,7	5,4	6,8	5,9	7,9	5,7	5,0	6,4
Enseignant, enseignant-tuteur, ou professeur	3,5*	2,9	4,2	9,2	8,3	10,3	6,5	5,9	7,1
Gardien ou gardienne	0,7	0,4	1,2	0,5	0,2	1,1	0,6	0,4	0,9
Étranger	1,7*	1,2	2,5	4,0	3,1	5,2	2,9	2,4	3,6
Autre lien	2,2	1,6	3,0	2,0	1,5	2,6	2,1	1,7	2,6
<b>Incident le plus grave de violence sexuelle</b>									
Parent ou beau-parent	16,6*	14,6	18,9	10,0	7,4	13,4	15,0	13,3	16,9
Autre membre de la famille <sup>1</sup>	32,8*	30,3	35,3	21,9	17,5	27,0	30,2	28,1	32,5
Ami, voisin, camarade de classe <sup>2</sup>	27,4	25,1	29,8	32,2	28,0	36,8	28,5	26,5	30,6
Enseignant, enseignant-tuteur, ou professeur	2,5*	1,6	3,8	6,0	4,4	8,0	3,4	2,6	4,4
Gardien ou gardienne	2,2	1,4	3,4	4,1	2,5	6,8	2,7	1,9	3,7
Étranger	9,5*	8,1	11,2	15,6	12,4	19,4	11,0	9,6	12,5
Autre lien	6,8	5,4	8,5	8,6	6,3	11,6	7,2	6,0	8,7

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les grands-parents, les frères et sœurs, et les autres membres de la famille.

2. Comprend les petits amis et petites amies (actuels ou anciens), les amis et amies, les connaissances, les voisins et voisines, les camarades de classe et les personnes que la victime connaissait de vue seulement.

**Note :** Comprend le lien qui existe entre la victime et la personne responsable de l'incident de violence le plus grave. Les personnes ayant déclaré avoir subi de la violence physique durant leur enfance peuvent également avoir indiqué qu'elles ont été victimes de violence sexuelle pendant l'enfance, ou inversement. Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » ne sont pas indiquées, mais elles sont comprises dans le calcul des pourcentages. Par conséquent, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 6**  
**Genre de l'agresseur dans l'incident le plus grave autodéclaré de victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

Genre de l'agresseur dans l'incident le plus grave	Femmes			Hommes†			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
<b>Incident le plus grave de violence physique</b>									
Masculin	46,5*	44,3	48,7	63,7	61,6	65,8	55,5	53,9	57,0
Féminin	43,5*	41,3	45,8	27,5	25,6	29,6	35,1	33,6	36,7
Non déclaré	10,0	8,6	11,6	8,8	7,8	9,9	9,4	8,5	10,3
<b>Incident le plus grave de violence sexuelle</b>									
Masculin	86,2*	84,1	88,0	62,5	57,7	67,0	79,6	77,5	81,6
Féminin	2,6*	1,6	4,1	9,3	6,7	12,7	4,4	3,3	5,8
Non déclaré	11,3*	9,8	13,0	28,2	24,1	32,8	16,0	14,3	17,8

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

**Note :** Comprend le genre de la personne responsable du plus grave incident de violence. Les personnes ayant déclaré avoir subi de la violence physique durant leur enfance peuvent également avoir indiqué qu'elles ont été victimes de violence sexuelle pendant l'enfance, ou inversement.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 7**  
**Nombre de comportements violents vécus avant l'âge de 15 ans chez les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

Nombre de comportements violents vécus avant l'âge de 15 ans	Femmes			Hommes†			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Un type de comportement violent	47,7*	45,8	49,6	51,7	49,7	53,8	49,5	48,1	50,9
Deux types de comportements violents	27,1	25,5	28,8	25,4	23,6	27,4	26,5	25,2	27,7
Trois types de comportements violents	15,6	14,2	17,1	17,5	16,1	19,1	16,5	15,5	17,6
Quatre types de comportements violents	5,0*	4,4	5,8	3,3	2,6	4,2	4,2	3,7	4,7
Cinq types de comportements violents	4,5*	3,8	5,4	2,0	1,6	2,6	3,3	2,9	3,8

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

**Note :** Voir le tableau 1 pour consulter la liste des comportements violents compris.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 8**  
**Signalement de la violence à la police ou aux services de protection de l'enfance parmi les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

Signalement de la violence pendant l'enfance avant l'âge de 15 ans	Femmes			Hommes†			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Signalement de la violence pendant l'enfance	9,6*	8,5	10,8	5,7	4,6	6,9	7,7	6,9	8,5
Signalement de la violence à la police	7,0*	6,1	8,0	4,7	3,7	5,9	5,9	5,2	6,6
Signalement de la violence aux services de protection de l'enfance	5,5*	4,7	6,4	3,2	2,4	4,4	4,4	3,8	5,1

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 9**  
**Signalement de la violence à la police ou aux services de protection de l'enfance parmi les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, selon le nombre de comportements violents et le genre de la victime, Canada, 2018**

Nombre de comportements violents vécus avant l'âge de 15 ans	Femmes			Hommes†			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Un type de comportement violent	4,8*	3,8	6,2	3,1	2,2	4,3	4,0	3,3	4,8
Deux types de comportements violents	11,5	9,3	14,1	9,1	6,0	13,6	10,3	8,3	12,7
Trois types de comportements violents	12,9	10,3	16,1	9,2	7,0	12,1	11,0	9,2	13,2
Quatre types de comportements violents	26,3*	20,3	33,2	6,8	2,6	16,5	18,9	14,5	24,3
Cinq types de comportements violents	29,7*	22,0	38,8	15,0	8,7	24,6	25,4	19,5	32,4

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Note : Voir le tableau 1 pour consulter la liste des comportements violents compris.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 10**  
**Expériences autodéclarées de mauvais traitements durant l'enfance parmi les personnes qui ont subi de la victimisation pendant l'enfance, selon le genre de la victime, Canada, 2018**

Types de mauvais traitements subis avant l'âge de 15 ans	Femmes			Hommes†			Total		
	%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %		%	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Victimisation pendant l'enfance et pratiques parentales sévères	90,8	89,7	91,9	90,0	88,7	91,2	90,5	89,6	91,2
Victimisation pendant l'enfance et témoin de violence	74,2*	72,6	75,8	70,8	68,9	72,6	72,7	71,5	73,9
Victimisation pendant l'enfance, pratiques parentales sévères et témoin de violence	70,3*	68,6	72,0	66,8	64,8	68,7	68,7	67,4	70,0

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 11**  
**Expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance, selon le genre et certaines caractéristiques de la victime,**  
**Canada, 2018**

Certaines caractéristiques	Femmes			Hommes†			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Groupe d'âge</b>									
15 à 24 ans†	20,6	17,5	24,1	19,9	16,9	23,2	20,2	18,0	22,5
25 à 34 ans	27,7***	25,1	30,4	21,6	19,2	24,2	24,8*	23,0	26,7
35 à 44 ans	30,7***	28,6	32,9	27,3*	25,2	29,5	29,0*	27,5	30,7
45 à 54 ans	32,7*	30,5	34,9	31,3*	29,1	33,7	32,0*	30,4	33,6
55 à 64 ans	32,3***	30,5	34,2	29,3*	27,4	31,2	30,8*	29,5	32,1
65 ans et plus	23,6**	22,2	25,1	27,0*	25,3	28,8	25,2*	24,1	26,3
<b>Orientation sexuelle<sup>1</sup></b>									
Hétérosexuel(le)†	27,5**	26,5	28,4	25,8	24,8	26,7	26,6	26,0	27,3
Lesbienne ou gai	43,9*	35,1	53,0	39,9*	32,9	47,3	41,5*	36,0	47,2
Bisexual(le)	44,9*	37,1	53,0	39,3*	28,6	51,1	42,3*	36,0	48,8
Orientation sexuelle non classée ailleurs	F	F	F	F	F	F	42,5	27,7	58,8
<b>Incapacité<sup>2</sup></b>									
Personne ayant une incapacité	38,4*	36,7	40,0	36,0*	34,0	38,0	37,4*	36,1	38,6
Personne n'ayant aucune incapacité†	21,0	20,0	22,1	21,8	20,7	22,8	21,4	20,7	22,2
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>									
Autochtone	41,9*	37,3	46,6	34,8*	29,5	40,5	38,5*	35,0	42,1
Premières Nations	42,3*	35,4	49,5	32,5	25,4	40,6	37,8*	32,7	43,3
Métis	43,4*	36,8	50,3	37,1*	29,6	45,2	40,1*	35,0	45,3
Inuit	22,1	13,9	33,2	16,8*	11,5	24,0	20,1*	15,0	26,5
Non-Autochtone†	27,4**	26,5	28,4	25,8	24,9	26,8	26,7	26,0	27,3
<b>Groupe ethnoculturel</b>									
Population racisée	23,6*	21,2	26,2	25,8	23,6	28,2	24,9*	23,2	26,7
Arabes	34,6	23,4	47,9	30,6	23,5	38,9	32,4	25,7	39,9
Noirs	31,6	25,5	38,4	32,2	25,7	39,6	31,8	27,3	36,7
Chinois	21,8*	17,9	26,4	21,5*	17,9	25,6	21,7*	19,0	24,7
Phillipins	21,6	14,8	30,4	19,0*	13,5	25,9	20,5*	15,8	26,3
Japonais	F	F	F	F	F	F	19,8	10,9	33,4
Coréens	F	F	F	F	F	F	20,6	13,2	30,7
Latino-Américains	38,9	29,5	49,2	32,0	23,7	41,7	35,4*	29,0	42,5
Asiatiques du Sud	23,2	17,8	29,7	25,5	20,8	30,9	24,7	21,0	28,7
Asiatiques du Sud-Est	21,5	13,5	32,6	30,6	20,2	43,3	26,4	19,1	35,3
Asiatiques occidentaux	F	F	F	34,8	23,4	48,2	32,2	23,2	42,7
Groupe non indiqué ailleurs	24,8	15,2	37,9	27,2	16,7	41,0	25,8	18,5	34,8
Population non racisée <sup>4†</sup>	28,5**	27,6	29,5	26,0	24,9	27,0	27,3	26,6	28,0

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 11**  
**Expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance, selon le genre et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018**

Certaines caractéristiques	Femmes			Hommes†			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	%	de	à	%	de	à	%	de	à
<b>Immigrant</b>									
Immigrant	24,7*	22,6	27,0	26,5*	24,6	28,4	25,8	24,4	27,3
Non-immigrant†	29,0**	27,9	30,0	26,1	25,0	27,2	27,6	26,9	28,3
<b>Lieu de résidence</b>									
Milieu rural	26,2	24,2	28,3	25,3	23,1	27,7	25,7	24,2	27,3
Milieu urbain†	28,2**	27,1	29,3	26,3	25,2	27,4	27,3	26,5	28,1

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ) et de l'estimation pour les hommes ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Il s'agit d'une mesure actuelle de l'orientation sexuelle chez les personnes de 15 ans et plus. Il se peut qu'elle ne reflète pas l'orientation sexuelle vécue au moment de l'enfance où la victimisation a eu lieu.

2. Il s'agit d'une mesure actuelle de l'incapacité chez les personnes de 15 ans et plus. Il se peut qu'elle ne reflète pas l'incapacité vécue au moment de l'enfance où la victimisation a eu lieu.

3. Comprend les personnes qui ont déclaré être membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuit. Les répondants pouvaient indiquer appartenir à plus d'un groupe autochtone.

4. Exclut les Autochtones.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 12**  
**Régression logistique : probabilités de faire l'objet de victimisation pendant l'enfance, selon certaines caractéristiques démographiques, Canada, 2018**

Certaines caractéristiques démographiques	rapport de cotes <sup>1</sup>	Intervalle de confiance de 95 %	
		de	à
<b>Groupe d'âge</b>			
15 à 24 ans	catégorie de référence	...	...
25 à 34 ans	1,38***	1,17	1,64
35 à 44 ans	1,77***	1,50	2,10
45 à 54 ans	2,05***	1,74	2,41
55 à 64 ans	1,90***	1,62	2,23
65 ans et plus	1,37***	1,16	1,60
<b>Identité autochtone<sup>2</sup></b>			
Autochtone	1,53***	1,31	1,79
Non-Autochtone	catégorie de référence	...	...
<b>Orientation sexuelle<sup>3</sup></b>			
Hétérosexuel(le)	catégorie de référence	...	...
Lesbienne ou gai	1,87***	1,46	2,38
Bisexuel(le)	1,93***	1,45	2,56
Orientation sexuelle non classée ailleurs	n.s.	n.s.	n.s.
<b>Incapacité<sup>4</sup></b>			
Personne ayant une incapacité	2,16***	2,01	2,32
Personne n'ayant aucune incapacité	catégorie de référence	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

n.s. non significatif

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,001$ )

1. Un rapport de cotes représente la probabilité qu'un résultat (p. ex. la victimisation pendant l'enfance) se produise en raison d'une caractéristique démographique donnée, comparativement à la probabilité qu'un résultat survienne en l'absence de cette caractéristique démographique. Un rapport de cotes supérieur à 1 indique qu'une caractéristique précise est associée à une probabilité accrue que le résultat se produise, alors qu'un rapport de cotes inférieur à 1 indique une probabilité réduite d'obtenir le résultat en question.

2. Comprend les personnes qui ont déclaré être membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuit. Les répondants pouvaient indiquer appartenir à plus d'un groupe autochtone.

3. Il s'agit d'une mesure actuelle de l'orientation sexuelle chez les personnes de 15 ans et plus. Il se peut qu'elle ne reflète pas l'orientation sexuelle vécue au moment de l'enfance où la victimisation a eu lieu.

4. Il s'agit d'une mesure actuelle de l'incapacité chez les personnes de 15 ans et plus. Il se peut qu'elle ne reflète pas l'incapacité vécue au moment de l'enfance où la victimisation a eu lieu.

**Note** : Le modèle initial comprenait toutes les variables figurant dans le tableau 10, mais seules les caractéristiques significatives ( $p < 0,05$ ) ont été conservées dans le modèle final.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 13**  
**Résultats obtenus à l'âge adulte selon les expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance et selon le genre de la victime, Canada, 2018**

	A subi de la victimisation pendant l'enfance			N'a pas subi de victimisation pendant l'enfance <sup>†</sup>		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>Certains résultats obtenus à l'âge adulte<sup>1</sup></b>	pourcentage					
<b>A occupé un emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête</b>						
Oui	68,0***	72,6*	70,3	65,4**	75,4	70,4
Non	31,7***	27,1*	29,4	34,2**	24,3	29,2
<b>Plus haut grade obtenu</b>						
Niveau inférieur aux études secondaires	9,3***	11,4*	10,3 <sup>†</sup>	12,4**	14,0	13,2
Diplôme d'études secondaires	24,2	24,4	24,3	25,1	25,4	25,3
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	30,5 <sup>†</sup>	29,2	29,9 <sup>†</sup>	28,1	27,9	27,9
Diplôme universitaire	35,6	34,3	35,0 <sup>†</sup>	33,7	32,2	32,9
<b>Groupe de revenu du ménage<sup>2</sup></b>						
Moins de 20 000 \$	7,9 <sup>†</sup>	7,8 <sup>†</sup>	7,9 <sup>†</sup>	5,7	5,5	5,6
20 000 \$ à 59 999 \$	29,4**	25,5	27,6	28,4**	24,2	26,3
60 000 \$ à 99 999 \$	23,8	25,0	24,3	22,9**	24,5	23,7
100 000 \$ à 149 999 \$	19,6	20,2	19,9	19,9**	21,6	20,8
150 000 \$ ou plus	19,3 <sup>†</sup>	21,4 <sup>†</sup>	20,3 <sup>†</sup>	23,0	24,1	23,5
<b>État matrimonial</b>						
Marié(e) ou vivant en union libre	56,5**	62,0	59,1	58,0**	62,7	60,3
Séparé(e) ou divorcé(e)	12,8***	7,7 <sup>†</sup>	10,4 <sup>†</sup>	8,5**	5,0	6,7
Veuf ou veuve	6,4***	2,1	4,3 <sup>†</sup>	8,3**	2,2	5,2
Célibataire, jamais marié(e)	24,0**	27,8	25,9	25,0**	29,9	27,5
<b>A déjà vécu une situation d'itinérance</b>						
Oui	5,7 <sup>†</sup>	5,4 <sup>†</sup>	5,6 <sup>†</sup>	0,7	0,9	0,8
Non	94,0 <sup>†</sup>	94,4 <sup>†</sup>	94,2 <sup>†</sup>	99,0	98,8	98,9
<b>A déjà vécu avec des membres de la famille ou des amis faute d'autre endroit où aller</b>						
Oui	21,8 <sup>†</sup>	19,6 <sup>†</sup>	20,8 <sup>†</sup>	5,6	6,2	6,0
Non	78,1 <sup>†</sup>	77,8 <sup>†</sup>	79,0 <sup>†</sup>	93,9	93,5	93,7
<b>Auto-évaluation de la santé générale</b>						
Excellente, très bonne ou bonne	82,7***	85,1 <sup>†</sup>	83,8 <sup>†</sup>	90,3	90,5	90,3
Passable ou mauvaise	17,2***	14,8 <sup>†</sup>	16,1 <sup>†</sup>	9,5	9,4	9,5
<b>Auto-évaluation de la santé mentale</b>						
Excellente, très bonne ou bonne	79,0***	84,4 <sup>†</sup>	81,4 <sup>†</sup>	90,1**	91,5	90,7
Passable ou mauvaise	20,9***	15,4 <sup>†</sup>	18,5 <sup>†</sup>	9,5**	8,2	8,9
<b>Pensées suicidaires</b>						
Oui	32,9***	25,9 <sup>†</sup>	29,6 <sup>†</sup>	10,8	10,0	10,5
Non	66,7***	73,9 <sup>†</sup>	70,1 <sup>†</sup>	88,8	89,8	89,2

Voir les notes à la fin du tableau.



**Tableau 13**  
**Résultats obtenus à l'âge adulte selon les expériences autodéclarées de victimisation pendant l'enfance et selon le genre de la victime, Canada, 2018**

	A subi de la victimisation pendant l'enfance			N'a pas subi de victimisation pendant l'enfance <sup>†</sup>		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>Certains résultats obtenus à l'âge adulte<sup>1</sup></b>	pourcentage					
<b>Épisode de consommation excessive d'alcool<sup>3</sup> plus d'une fois par mois au cours des 12 mois précédents</b>						
Oui	13,6***	18,4*	15,9*	10,9**	16,2	13,5
Non	86,1***	81,2*	83,8*	88,7**	83,4	86,1
<b>A consommé de la marijuana au cours des 12 mois précédents</b>						
Oui	19,5***	24,5*	21,9*	11,0**	16,8	13,9
Non	80,4***	75,4*	78,0*	88,9**	83,0	86,0
<b>A consommé des drogues non prescrites au cours des 12 mois précédents</b>						
Oui	3,3***	5,7*	4,5*	1,3**	3,2	2,2
Non	96,5***	94,1*	95,3*	98,6**	96,7	97,7
<b>Victimisation avec violence<sup>4</sup> subie depuis l'âge de 15 ans</b>						
Oui	73,1***	65,2*	69,4*	34,5**	30,7	32,6
Non	25,2***	32,1*	28,4*	61,6**	64,9	63,2
<b>Victimisation avec violence<sup>4</sup> subie au cours des 12 mois précédents</b>						
Oui	10,1*	9,9*	10,2*	4,6	5,0	4,8
Non	84,9*	84,1*	84,3*	92,0	91,0	91,5
<b>Violence de la part d'un partenaire intime<sup>5</sup> subie depuis l'âge de 15 ans</b>						
Oui	66,6***	53,3*	60,3*	35,1**	30,0	32,6
Non	31,3***	43,6*	37,1*	62,1**	66,5	64,2
<b>Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime subie depuis l'âge de 15 ans</b>						
Oui	64,5***	59,2*	62,1*	28,8**	27,1	28,0
Non	34,4***	39,6*	36,8*	68,8**	70,9	69,8

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les hommes seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ) et de l'estimation pour les hommes ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Le terme « adulte » désigne les répondants à l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et comprend tout répondant de 15 ans et plus.

2. Représente le revenu du ménage avant impôt et provient de sources multiples. Pour 84 % des répondants, les données sur le revenu ont été obtenues à partir d'un couplage réussi avec les dossiers fiscaux. Pour 15 % des répondants, le couplage avec les dossiers fiscaux n'a pas réussi ou les répondants n'ont pas consenti au couplage avec d'autres sources; les données sur le revenu de ces répondants sont imputées. Dans les territoires (moins de 1 % de l'échantillon total), on a demandé aux répondants de déclarer eux-mêmes leur revenu personnel et familial ou de fournir une fourchette dans laquelle leur revenu avant impôt avait diminué.

3. Pour les femmes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de quatre boissons alcoolisées ou plus en une même occasion. Pour les hommes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de cinq boissons alcoolisées ou plus en une même occasion.

4. La victimisation avec violence comprend la violence commise par des partenaires intimes et la violence commise par des personnes autres que des partenaires intimes.

5. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.

**Tableau 14**  
**Régression logistique : probabilités d'obtenir certains résultats à l'âge adulte selon la victimisation vécue pendant l'enfance, Canada, 2018**

	A déjà vécu une situation d'itinérance	A déjà vécu avec des membres de la famille ou des amis	Auto-évaluation de la santé générale comme étant passable ou mauvaise	Auto-évaluation de la santé mentale comme étant passable ou mauvaise	Pensées suicidaires	Épisode de consommation excessive d'alcool <sup>2</sup> plus d'une fois par mois au cours des 12 mois précédents	A consommé de la marijuana au cours des 12 mois précédents	A consommé des drogues non prescrites au cours des 12 mois précédents
<b>Victimisation vécue pendant l'enfance</b>	rapport de cotes corrigé <sup>1</sup>							
<b>A subi de la victimisation pendant l'enfance</b>								
Non	catégorie de référence							
Oui	6,05***	3,48***	1,28***	1,85***	3,09***	1,16**	1,69***	2,02***
<b>Victimisation subie avant l'âge de 15 ans</b>								
N'a pas subi de victimisation avant l'âge de 15 ans	catégorie de référence							
A subi 1 type de comportement violent	3,61***	2,28***	n.s.	1,47***	2,17***	1,14 <sup>†</sup>	1,55***	1,60**
A subi 2 types de comportements violents	4,58***	3,55***	1,19 <sup>†</sup>	2,12***	3,26***	n.s.	1,75***	2,16***
A subi 3 types de comportements violents	8,81***	5,55***	1,67***	1,97***	3,96***	n.s.	1,91***	2,81***
A subi 4 types de comportements violents	16,96***	6,87***	1,68**	3,04***	9,27***	n.s.	1,87***	n.s.
A subi 5 types de comportements violents	28,23***	12,35***	2,41***	3,09***	11,13***	n.s.	2,28***	3,44**

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 14**  
**Régression logistique : probabilités d'obtenir certains résultats à l'âge adulte selon la victimisation vécue pendant l'enfance, Canada, 2018**

	Victimisation avec violence <sup>3</sup> subie depuis l'âge de 15 ans	Victimisation avec violence <sup>3</sup> subie au cours des 12 mois précédents	Violence de la part d'un partenaire intime <sup>4</sup> , subie depuis l'âge de 15 ans	Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, subie depuis l'âge de 15 ans
<b>Victimisation vécue pendant l'enfance</b>	rapport de cotes corrigé <sup>1</sup>			
<b>A subi de la victimisation pendant l'enfance</b>				
Non				catégorie de référence
Oui	4,36***	2,31***	3,07***	3,92***
<b>Victimisation subie avant l'âge de 15 ans</b>				
N'a pas subi de victimisation avant l'âge de 15 ans				catégorie de référence
A subi 1 type de comportement violent	3,21***	1,86***	2,57***	2,96***
A subi 2 types de comportements violents	5,22***	2,45***	3,27***	4,28***
A subi 3 types de comportements violents	6,98***	3,06***	3,56***	6,22***
A subi 4 types de comportements violents	10,38***	2,15***	5,46***	8,43***
A subi 5 types de comportements violents	13,18***	5,35***	6,99***	12,99***

n.s. non significatif

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,01$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,001$ )

1. Un rapport de cotes corrigé représente la probabilité qu'un résultat à l'âge adulte (p. ex. le fait d'avoir vécu une situation d'itinérance) se produise en raison d'antécédents en matière de victimisation pendant l'enfance, comparativement à la probabilité qu'un résultat survienne en l'absence de victimisation pendant l'enfance. Un rapport de cotes supérieur à 1 indique que la victimisation pendant l'enfance est associée à une probabilité accrue que le résultat à l'âge adulte se produise, alors qu'un rapport de cotes inférieur à 1 indique une probabilité réduite d'obtenir le résultat en question. Chaque modèle tient compte des caractéristiques démographiques significatives incluses dans le tableau 11; toutefois, les variables significatives présentées dans le tableau 11 ne sont pas toutes demeurées significatives dans chaque modèle distinct.

2. Pour les femmes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de quatre boissons alcoolisées ou plus en une même occasion. Pour les hommes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de cinq boissons alcoolisées ou plus en une même occasion.

3. La victimisation avec violence comprend la violence commise par des partenaires intimes et la violence commise par des personnes autres que des partenaires intimes.

4. Le calcul des pourcentages exclut les répondants qui ont déclaré n'avoir jamais été dans une relation avec un partenaire intime.

**Note :** Un modèle distinct est exécuté pour chaque résultat examiné pour les adultes. Le terme « adulte » désigne les répondants à l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et comprend tout répondant de 15 ans et plus. Voir le tableau 1 pour consulter la liste des comportements violents compris.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.